



**AIXAM**PRO

# D-TRUCK    e-TRUCK

**Manuel Utilisateur**

Edition 10/2018

**Chère cliente, cher client,**

*Vous venez de prendre possession de votre nouvelle **AIXAM** et nous vous remercions de votre confiance.*

*Les véhicules **AIXAM** sont conçus pour vous apporter la plus grande satisfaction à leur bord et notre réseau de distributeurs agréés est à votre disposition pour vous assurer le meilleur service.*

*Nous vous invitons à prendre connaissance du programme d'entretien ainsi que des explications contenues dans ce manuel qui vous permettront de vous familiariser avec votre nouveau véhicule.*

*Nous vous rappelons quatre règles importantes de sécurité qui vous permettront d'assurer votre sécurité ainsi que celle de vos passagers :*

- *Ne conduisez jamais sous l'influence d'alcool, de médicaments ou de drogues.*
- *Respectez toujours les limites de vitesses indiquées et ne conduisez jamais plus rapidement que les conditions de circulation ne le permettent.*
- *Utilisez toujours les ceintures de sécurité et les dispositifs de retenue appropriés pour les enfants.*
- *Indiquez toujours à vos passagers, comment utiliser correctement les dispositifs de sécurité.*

Bonne route.

**AIXAM**

Le service après-vente

## CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE

Je soussigné déclare avoir reçu le véhicule dont le numéro de série figure ci-contre dans un état impeccable et avoir été informé des conditions de garantie.

N° de série : \_\_\_\_\_

N° de moteur : \_\_\_\_\_

Signature Client :

N° pont réducteur : \_\_\_\_\_

N° d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Date de la 1<sup>ère</sup> mise en circulation : \_\_\_\_\_

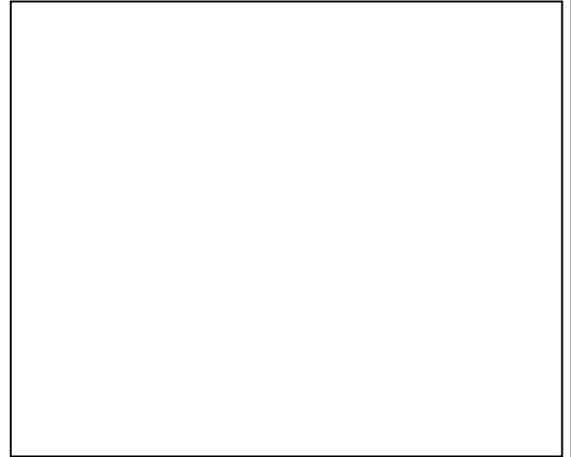
Propriétaire du véhicule : \_\_\_\_\_

Rue et N : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_



# SOMMAIRE

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Caractéristiques du véhicule ..... 1
- Sommaire..... 2
- Identification du véhicule..... 3, 4
- Avant-propos et Sécurité ..... 5 à 9
- Caractéristiques techniques..... 10 à 14
- Contrôles effectués avant livraison ..... 15
- Formation..... 15
- Contrôles à la charge de l'utilisateur ..... 16
- Contrôles effectués lors des révisions ..... 17, 18
- Programme des révisions ..... 19 à 21
- Lubrifiant et quantité ..... 22

## MANUEL D'UTILISATION

- Cabine ..... 23 à 27
  - Ouverture, fermeture portes
  - Sièges
  - Ceintures de sécurité
- Instrumentation ..... 28 à 39
  - Combiné de bord
  - Autres témoins
  - Commodo gauche
  - Commodo droit, réglage projecteurs
  - Eclairage intérieur
  - Commandes tableau de bord central
  - Chauffage
  - Chauffage additionnel (option)

- Conduite
  - Recommandation pour le rodage..... 40 à 42
    - Contact
    - Sélecteur de sens de marche
    - Frein de stationnement
- Conseils de conduite diesel et électrique ..... 43, 44
- Ravitaillement en carburant diesel..... 45
- Recharge du véhicule électrique..... 45 à 47
- Immobilisation du véhicule électrique..... 47
- Sécurité liée à la batterie de traction ..... 48
- Sécurité liée à la batterie de démarrage..... 48
- Nettoyage du véhicule..... 49, 50

## CONTRÔLES ET ENTRETIENS

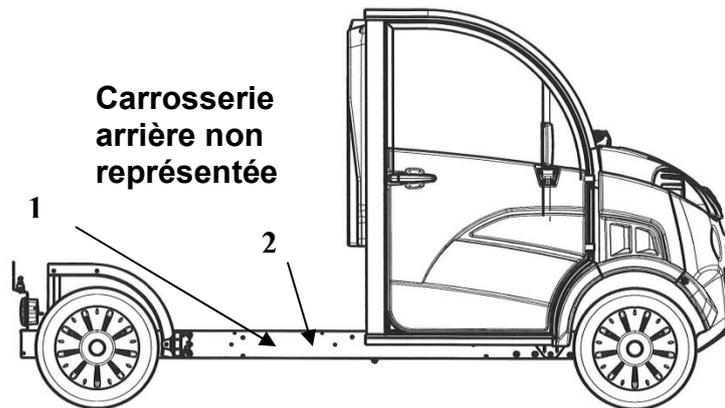
- Pneumatiques ..... 51, 52
- Batterie démarrage / accessoires..... 52
- Remplacement fusibles..... 53, 54
- Remplacement ampoules ..... 55
- Niveaux ..... 56, 57
- Dépannage remorquage ..... 58
- Règles de chargement..... 59

## DOCUMENTS

- Convention AIXAM MEGA assistance ..... 60 à 63
- Notes ..... 64

## IDENTIFICATION DU VEHICULE

Les plaques et inscriptions réglementaires se situent à l'extérieur du véhicule sur le longeron en avant de la roue arrière droite.



**1** : Le numéro de série est frappé à froid et se compose de 17 caractères et de 2 étoiles de fermeture.

**\*VLGXXXXXXY0000001\***

Structure du N° de série :

VLG = code constructeur

XXXXXX = type, variante, version

Y = unité de montage

0000001 = numéro d'ordre

**2** : La plaque constructeur est fixée par deux rivets.



Nous vous rappelons que l'altération des marquages et identifications peuvent faire encourir de graves sanctions pénales



Ne jamais enlever la plaque signalétique, les avertissements ni les instructions fixés sur le véhicule AIXAM.  
Les remplacer rapidement s'ils sont endommagés ou s'ils ont disparu.

## ETIQUETTES D'IDENTIFICATION DES RISQUES



**DANGER PRESENCE DE TENSION ELECTRIQUE**  
**NE JAMAIS TENTER D'ACCEDER A TOUTE PARTIE DU VEHICULE**  
**NECESSITANT L'EMPLOI D'UN OUTIL**

## AVANT PROPOS

Afin de conserver les performances de votre véhicule, veuillez suivre les préconisations constructeurs.

Ce manuel d'instructions et d'entretien aussi appelé manuel utilisateur ou notice d'instruction vous fournira les renseignements, conseils et avertissements importants sur le transport, la mise en marche, la conduite et l'entretien de votre AIXAM.

Ce manuel définit le but pour lequel le véhicule a été construit et contient toutes les informations nécessaires pour garantir une utilisation correcte et sûre ainsi que la protection de l'environnement.

Le respect total et constant des indications contenues dans cet ouvrage technique garantit la sécurité aussi bien de la personne que du véhicule, la meilleure économie de service et une plus longue durée de fonctionnement, c'est pourquoi nous vous demandons de le lire très scrupuleusement avant d'utiliser pour la première fois le véhicule.

La documentation photographique et les dessins sont fournis à titre d'exemple de sorte à décrire de manière exhaustive les opérations à effectuer sur le véhicule.

Ce manuel a été rédigé par la Société **AIXAM- MEGA** et fait partie intégrante du véhicule et doit en permanence être rangé à bord du véhicule.

Respecter les avertissements et effectuer régulièrement les inspections et les entretiens indiqués aux délais et kilométrages prévus.

Nous vous conseillons de faire effectuer l'entretien uniquement par un personnel spécialisé et autorisé **AIXAM MEGA** et, dans tous les cas, de respecter les indications signalées dans ce manuel.

Nous vous recommandons également d'observer à la lettre toutes les normes ayant trait à la prévention contre les accidents du travail et au code de la route.

Le conducteur sera responsable de tout danger causé par le non-respect des règles du code de la route.

Ce véhicule sert au transport de marchandises ou de personnes, Ces opérations doivent être effectuées dans le respect des limites admissibles sur la capacité indiquées dans le présent document.



**AVERTISSEMENT** : ce manuel doit être rangé à bord du véhicule et doit être disponible en permanence pour tous les utilisateurs.

**AIXAM MEGA** ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de toute modification du véhicule effectuée sans son approbation.

La société **AIXAM MEGA** est constamment occupée à améliorer ses produits. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques visant à améliorer notre produit.

Même si le véhicule que vous possédez ne correspond pas aux illustrations contenues dans ce document, la sécurité et les informations sur le véhicule sont toutefois garanties.

**Nous mettrons également à jour la documentation, mais les indications et les données techniques indiquées ne seront en aucun cas définitives ni ne pourront être utilisées pour des réclamations ou des dédommagements en général.**



**AVERTISSEMENT**

Ce manuel ne décrit que l'entretien de routine. Pour les entretiens préconisés, AIXAM vous recommande de faire réaliser celui-ci par un distributeur agréé AIXAM, formé et habilité à intervenir sur votre véhicule.

Si vous rencontrez des discordances ou des différences dans l'équipement, vous êtes priés de vous adresser au service après-vente de votre distributeur agréé AIXAM pour d'éventuelles instructions à ce propos.

Nous vous serions grés de vous adresser également au service après-vente du distributeur agréé AIXAM de votre secteur, pour tous les problèmes relatifs au AIXAM que vous possédez ou pour l'acquisition de pièces de rechange.

Les pièces non d'origine AIXAM peuvent endommager le véhicule, n'utilisez donc que des pièces d'origine AIXAM et les produits de consommation conseillés. C'est seulement ainsi que vous conserverez ses caractéristiques tout au long des années.

Avant de quitter notre société, votre véhicule a été scrupuleusement vérifié afin de garantir que celui-ci arrive chez vous en parfait état avec l'équipement complet conforme à votre commande.

Notre distributeur agréé AIXAM est tenu à faire les contrôles à effectuer avant livraison et à vous livrer le véhicule dans les délais impartis. Nous vous prions de contrôler que votre véhicule est en parfaites conditions et pourvu de tout l'équipement prévu.

Chaque véhicule est pourvu du manuel d'instruction.



**NORMES DE SECURITE**

Il est indispensable de connaître le contenu de ce manuel, qui doit être constamment à la disposition des personnes habilitées à conduire le véhicule, pour ce qui concerne les NORMES DE SECURITE à prendre en considération pendant l'utilisation et l'entretien du véhicule.

## LA SECURITE D'ABORD



**Le symbole d'alerte de sécurité est utilisé dans ce manuel.**

Lisez attentivement ces instructions. Il est essentiel que vous lisiez ces consignes et ces règles de sécurité avant d'essayer de réparer ou d'utiliser ce véhicule.



**DANGER :**

Indique une situation dangereuse imminente qui, si elle n'est pas évitée, causera des blessures graves ou même mortelles.



**AVERTISSEMENT :**

Indique une situation dangereuse potentielle qui, si elle n'est pas évitée, peut produire des blessures graves ou même mortelles.



**ATTENTION :**

Indique une situation dangereuse potentielle qui, si elle n'est pas évitée, peut produire des blessures légères ou moyennes.

- Ne jamais toucher à l'intégrité du véhicule. Ne pas modifier le véhicule. Ne pas percer, poinçonner, chauffer, découper, dévisser, démonter, déformer aucune partie du véhicule.

**SOYEZ PRET AUX URGENCES**

- Gardez à tout moment une trousse de premier secours, un extincteur, un triangle et un gilet de sécurité à portée de main.
- Gardez près de votre téléphone les numéros d'appel de médecins, d'un service d'ambulances, d'un hôpital et des pompiers.

**DEMARRAGE EN TOUTE SECURITE**

Avant toute utilisation l'utilisateur doit s'assurer qu'il sera en mesure de rouler en toute sécurité.

Toute modification non autorisée peut nuire au fonctionnement du véhicule et/ou sa sécurité, ainsi qu'à sa durée de vie.

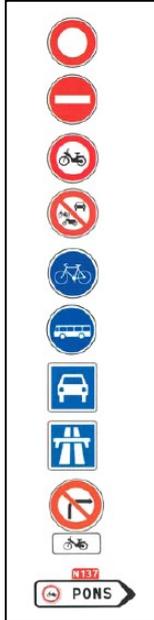
L'utilisation sur des chemins défoncés ou en tout terrain est interdite.

Le véhicule doit circuler sur des pistes préparées, conçues et aménagées pour la circulation des véhicules à moteur.

**D-TRUCK et e-TRUCK : VOTRE VEHICULE APPARTIENT A LA CATEGORIE QUADRIMOBILE (L6eB) CONFORMEMENT AU PRESCRIPTION DU REGLEMENT 168/2013UE**

L'accès aux voies publiques n'est possible que si votre modèle est titulaire d'une homologation routière, d'une immatriculation et que son conducteur est titulaire des autorisations de conduite requises. Une assurance du véhicule est obligatoire.

**VOICI LA LISTE DES VOIES INTERDITES A TOUS LES VEHICULES** (les panneaux présentés ne sont valables que pour la France):



- Circulation interdite dans les 2 sens.
- Sens interdit.
- Accès interdit.
- Accès interdit.
- Piste ou bande cyclable interdite.
- Voie réservée aux bus.
- Route pour automobiles interdite.
- Entrée d'autoroute interdite.
- Interdiction de tourner à droite.
- Direction interdite.



## **REGLES DE SECURITE**

- Ne pas transporter de personnel dans la partie réservée au chargement.
- Ne pas laisser les clefs sur le contact en l'absence du conducteur.
- Par temps de pluie, de brouillard, de neige le conducteur doit utiliser les essuie-glaces et les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse ainsi que le système de désembuage/ dégivrage du parebrise.
- En cas de panne, le conducteur doit garer le véhicule le mieux possible dans une zone dégagée et prévenir les autres usagers par l'usage des feux de détresse et de position. Il doit également serrer le frein de stationnement et actionner le coup de poing arrêt d'urgence situé sur le tableau de bord (version électrique). Il doit mettre son gilet de sécurité et positionner le triangle sur la chaussée. Il appartient à l'utilisateur d'équiper son véhicule d'autant de gilets et de triangles que prescrits par la législation du pays de circulation.
- Conducteur et passager doivent quitter le véhicule et se tenir dans une zone sécurisée à bonne distance.

## **AVANT DE PROCEDER A L'ENTRETIEN ET A LA REPARATION**

- Lisez attentivement les instructions et les consignes de sécurité contenues dans ce manuel et sur les autocollants de sécurité apposés sur le véhicule.
- Nettoyez la surface de travail et le véhicule.
- Garez le véhicule sur un sol ferme et plat. Matérialiser et protéger la zone d'intervention de toute personne non habilitée.
- Laissez refroidir le véhicule avant toute intervention.
- Retirez la clé de contact.
- Déconnectez le câble négatif de la batterie de démarrage / batterie accessoires.
- Accrochez un panneau **NE PAS FAIRE DEMARRER** au poste de l'opérateur.

## **RECYCLAGE DES BATTERIES**

**La batterie de démarrage / accessoires et la batterie de traction de la version électrique doivent être reprises et recyclées par des professionnels de la collecte de déchets dangereux pour la nature. Ne jamais mettre une batterie dans les ordures ménagères ou l'abandonner dans la nature.**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES			
CATEGORIE	Quadrimobile léger (L6eBU) DIESEL		Quadrimobile léger (L6eBU) ELECTRIQUE
TYPES	Châssis cabine	TV580F11	TVJ80F11
	Plateau ridelle	TV582F11	TVJ82F11
	Fourgon	TV585F11	TVJ85F11
Roues motrices	À l'avant		
<b>DIMENSIONS (mm)</b>			
Voie avant	1345		
Voie arrière	1284		
Empattement moyen	2252		
Porte à faux avant	373		
Porte à faux arrière mini/maxi carrossable	286 / 375		
Longueur mini/maxi carrossable	2911 / 3000		
Largeur hors tout	1 500		
Largeur maxi carrossable	1 500		
Hauteur cabine (hors options)	1 750 +/- 25		
Hauteur maxi carrossable	2 500		
<b>Position limite du centre de gravité de la charge par rapport à l'axe essieu avant : mini/maxi</b>	<b>1550 / 2200</b>		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES			
CATEGORIE	Quadrimobile léger (L6eBU) DIESEL		Quadrimobile léger (L6eBU) ELECTRIQUE
TYPES	Chassis cabine	TV580F11	TVJ80F11
	Plateau ridelle	TV582F11	TVJ82F11
	Fourgon	TV585F11	TVJ85F11
<b>POIDS</b> (kilogrammes) selon norme (168/2013UE)	CATEGORIE QUADRIMOBILE LEGER (L6eBU)	CATEGORIE QUADRIMOBILE LEGER (L6eBU) électrique	
Poids total autorisé en charge	842	857	
Charge max. admissible essieu avant	475		
Charge max. admissible essieu arrière	550		
Poids à vide du véhicule en ordre de marche châssis cabine			
Total	425	375 (avec batterie 440)	
Sur l'essieu avant	285	225 (avec batterie 264)	
Sur l'essieu arrière	140	150 (avec batterie 176)	
<b>Charge utile CHASSIS CABINE* (TV580f11)</b>	<b>417</b>	<b>417</b>	
<b>Charge utile PLATEAU-RIDELLES* (TV582F11)</b>	<b>327</b>	<b>327</b>	
<b>Charge utile FOURGON* (TV585F11)</b>	<b>327</b>	<b>327</b>	
Poids Total Roulant MAXI Autorisé (PTRA) véhicule + remorque	1054	1044	
<b>Masse remorauable maximum (freinée ou non)</b>	<b>212</b>	<b>187</b>	

\*Les poids du conducteur, passager, équipements et options doivent être déduits de la charge utile.



Le carrossage du châssis cabine nécessite une homologation complémentaire. Le châssis cabine ne peut pas circuler en l'état.

Il est interdit de démonter l'équipement de carrossage : plateau ridelle ou fourgon et de mettre le châssis cabine sur la voie publique ou en circulation.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES MOTEUR

<b>D-TRUCK</b>	
<b>DIESEL</b>	
Marque	KUBOTA
Type	Z482
Allumage	PAR COMPRESSION
Nombre de temps	4
Nombre et position des cylindres	2 EN LIGNE
Alésage (mm)	67
Course (mm)	68
Cylindrée (cm3)	479
Rapport volumétrique de compression	23 : 1
Puissance maximale (kW CEE)	6
Régime de puissance maximale (tr/mn)	3200
Couple maximal (N/M CEE)	21
Régime de couple maximal (tr/mn)	2500
Régime de rotation maximal (tr/mn)	3200
Carburant utilisé	GASOIL B7
Réservoir de carburant (litres)	24
Refroidissement moteur	LIQUIDE

<b>E-TRUCK</b>	
<b>ELECTRIQUE</b>	
Marque moteur	MAVEL SA77
Type principe de fonctionnement	Synchrone à aimants permanents
Puissance nominale continue maximale (kW CEE)	6 kW / 30'
Couple nominal continu maximal (N/M CEE)	50
Puissance de crête maximale (kW CEE)	9,04
Régime de puissance de crête (tr/mn)	De 2 130 à 5 500
Régime de rotation maximal (tr/mn)	5 500
Refroidissement moteur	Auto-ventilé
Variateur électronique	Synchrone
Type d'énergie utilisé en traction	Batteries Lithium 76,8V
Capacité d'énergie (kWh à C/5 et 20°C)	6,91

## **TRANSMISSION DE MOUVEMENT**

- Mode de commande : automatique
- Type de transmission :
  - DIESEL : Moteur → variateur à courroie → pont inverseur-réducteur-différentiel → roues.
  - ELECTRIQUE : Moteur → pont réducteur-différentiel → roues.

## **Vitesse maximale**

Vitesse maximal = 45 km/h

## **CAPACITE DE DEMARRAGE EN COTE**

- pente à vide: 20% maximum
- pente en charge: 15% maximum
- Dévers : ne pas circuler sur des pistes dont le dévers est > à 15 %

## **SUSPENSION**

- Avant :  
A roues indépendantes, type pseudo Mac Pherson, amortisseurs télescopiques hydrauliques à double effet et ressorts hélicoïdaux.
- Arrière :  
A roues indépendantes à bras tirés, amortisseurs télescopiques hydrauliques à double effet et ressorts hélicoïdaux.

## **DIRECTION**

- Type de direction : à crémaillère

## **FREINAGE**

- Frein de service

CARACTÉRISTIQUES	AVANT	ARRIÈRE
Type	Disques	Tambours
Diamètre	220 mm	160 mm

Les garnitures avant et arrière sont entraînées par des pistons hydrauliques commandés par un maître-cylindre double circuit. Ce maître-cylindre alimenté par un réservoir de liquide de frein est commandé de l'intérieur du véhicule par une pédale à portée du pied droit du conducteur. Un limiteur asservi à la charge (version D-TRUCK) permet de diminuer automatiquement la puissance du freinage sur le train arrière.

- **Frein de secours et frein de stationnement**

Un levier situé à la portée de la main droite du conducteur, entre les deux sièges du véhicule, actionné mécaniquement, par l'intermédiaire d'un palonnier et de deux câbles, les freins arrière. Le réglage de ce frein est mécanique et s'effectue par une vis au niveau de chacune des roues arrière ou du palonnier. Un cliquet permet de maintenir ce frein en position serrée.



**En cas de défaillance du frein de service (pédale molle par exemple) utiliser le frein de secours et faites appel à un réparateur agréé.**

## **CARROSSERIE :**

Matériaux constituant la carrosserie :

ABS thermoformé et polyester (fourgon)

- Nombre de places assises : 2
- Sièges : 2
- Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
  - Pare-brise : verre feuilleté
  - Vitres latérales : verre trempé
  - Lunette arrière : verre trempé

## **ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION**

- Feux avant :
  - feux clignotants : 12V PY21W
  - feux de position : 12V W5W
  - feux de croisement et de route 12V H4 55W/60W
  - feux diurnes à LED
- Feux arrière :
  - feux arrière : 12VR10W
  - feux stop : 12V/P21W
  - clignotant : 12V/P21W
  - recul : 12V/P21W
  - brouillard : 12V/P21W
- Eclaireur de plaque : 12V/5W

## **CONTRÔLES EFFECTUÉS AVANT LA LIVRAISON**

Après tout le soin apporté à la réalisation de votre véhicule AIXAM, votre distributeur agréé effectue une liste de contrôles afin que vous puissiez profiter pleinement de votre nouveau véhicule.

- Contrôle de la fermeture et du verrouillage de tous les ouvrants (portes, vitres, capot, portes / rideaux arrière, coffres de rangement, ...)
- Contrôle de l'outillage de bord dont les témoins d'alerte
- Contrôle des niveaux :
  - huile moteur et pont inverseur

- liquide lave-glace
- liquide de frein
- liquide de refroidissement et protection antigel
- Contrôle de l'étanchéité du circuit de freinage et de refroidissement
- Contrôle pression pneumatique
- Contrôle serrage roues, rotules, moteur, circuit de puissance électrique traction, pont inverseur et réducteur, fixation bac à batterie, visserie en général.
- Contrôle fonctionnement de l'appareillage électrique et de l'éclairage. Contrôle batterie de démarrage.
- Contrôle du parallélisme.
- Essai du véhicule.
- Nettoyage intérieur et extérieur du véhicule

## **FORMATION**

**Lors de la remise des clés et afin que vous puissiez profiter de votre véhicule dans les meilleures conditions, votre distributeur AIXAM doit vous remettre le manuel utilisateur, les conditions de garantie et vous former au fonctionnement et règles d'entretien et de sécurité à suivre rigoureusement.**

Un véhicule électrique demande une formation préliminaire car son utilisation impose un comportement différent de celui imposé par un véhicule thermique.

**Afin de garantir la performance et la longévité de votre véhicule, exigez des pièces d'origine AIXAM pour l'entretien et la réparation de votre véhicule**

# **CONTROLE ET ENTRETIEN A LA CHARGE DE L'UTILISATEUR**

## **1. Contrôle régulier :**

- Contrôle du bon fonctionnement des ceintures de sécurité
- Contrôle du bon fonctionnement du frein à main
- Contrôle du bon fonctionnement de l'avertisseur sonore
- Contrôle de la bonne visibilité à travers toutes les glaces
- Contrôle de la bonne fixation des objets et de tous les bagages
- Contrôle du niveau d'énergie restante\*

## **2. Contrôle hebdomadaire :**

- Pression et état des pneumatiques.
- Contrôle niveau liquide de frein.
- Contrôle du fonctionnement de l'éclairage et de la signalisation.
- Contrôle du fonctionnement des témoins du combiné de bord.
- Contrôle niveau lave glace.
- Contrôle de l'état général du véhicule.
- Le cas échéant, contrôle visuel du dispositif d'attelage et du serrage des vis et écrous.
- Charge complète du véhicule (le voyant de charge doit être allumé fixe lors de la mise du contact)\*.
- Contrôle de l'état du câble, de la prise de charge du véhicule et de la prise de charge secteur 220V\*.

\*version électrique

**Si vous rencontrez un problème merci de vous rapprocher de votre distributeur agréé AIXAM.  
Afin de garantir la performance et la longévité de votre véhicule, exigez des pièces d'origine AIXAM  
pour l'entretien et la réparation de votre véhicule**

## **PROGRAMME DE RÉVISION (doit être réalisé par un distributeur agréé AIXAM)**

INTERVENTIONS ET CONTRÔLES A EFFECTUER LORS DES RÉVISIONS	DIESEL	ELEC	Première révision entre 500 km et 1000 km ou 3 mois*	Révision à 5 000 km ou 1 an et tous les 5 000 km*	Travaux supplémentaires 10 000 km et tous les 10 000 km*
Vidanger le moteur et renouveler l'huile avec remplacement du filtre à huile	o		o	o	
Contrôler le niveau d'huile du pont inverseur ou réducteur (faire l'appoint si nécessaire)	o	o		o	
Vidanger le pont inverseur et renouveler l'huile	o	o			o
Contrôler le niveau de liquide de refroidissement et faire l'appoint si nécessaire	o		o	o	
Vérifier l'étanchéité du circuit de refroidissement	o		o	o	
Contrôler le niveau de liquide de frein (faire l'appoint si nécessaire)	o	o	o	o	
Vérifier l'étanchéité du circuit de freinage	o	o	o	o	
Contrôler le fonctionnement des freins y compris le frein à main	o	o	o	o	
Nettoyer et dépolir les freins, remplacer les garnitures si besoin	o	o			o
Contrôler le circuit de charge ou le convertisseur DC/DC, le niveau de tension et le niveau d'électrolyte de la batterie de démarrage / accessoires, faire l'appoint en eau déminéralisée si besoin.	o	o	o	o	
Effectuer un test de décharge de la batterie de démarrage / accessoires. La nettoyer/resserrer ou la remplacer si nécessaire.	o	o			o
Contrôler le serrage du circuit de puissance		o		o	
Contrôler le serrage de l'attelage	o	o	o	o	
Etablir un diagnostic avec l'outil DT-AM		o	o	o	
Effectuer l'entretien lié au chauffage additionnel	o	o		o	

\* au premier terme échu

INTERVENTIONS ET CONTRÔLES A EFFECTUER LORS DES RÉVISIONS	DIESEL	ELEC	Première révision entre 500 km et 1000 km ou 3 mois*	Révision à 5 000 km ou 1 an et tous les 5 000 km*	Travaux supplémentaires 10 000 km et tous les 10 000 km*
Remplacer le filtre à air	o			o	
Remplacer le filtre à gasoil	o			o	
Contrôler le serrage de la visserie (roues, moteur,...)	o	o	o		o
Contrôler la pression des pneumatiques (y compris roue de secours)	o	o	o		o
Contrôler l'étanchéité des amortisseurs	o	o			o
Contrôler l'état des plots de suspension (moteur, réducteur)	o	o			o
Vérifier l'état des courroies, les remplacer si nécessaire	o		o		o
Dépoussiérer le variateur à courroie et lubrifier la poulie réceptrice	o			o	
Contrôler les jeux de la poulie motrice et remplacer les bagues si besoin	o				o
Contrôler l'état des soufflets (rotules et crémaillère de direction)	o	o			o
Vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage et de l'instrumentation électrique et réglage des projecteurs	o	o	o	o	
Contrôler et régler le parallélisme	o	o	o	o	
Effectuer les opérations d'entretien spécifiques aux équipements, accessoires et options	o	o		o	
Essayer le véhicule	o	o	o	o	
Reprogrammer l'indicateur de maintenance	o	o	o	o	

\* au premier terme échu



Travaux d'entretien à exécuter annuellement (en plus des révisions préconisées) :

- renouveler le liquide du circuit de freinage et le liquide de refroidissement.
- remplacer les balais d'essuie-glace

Ce tableau est établi sur la base d'un véhicule fonctionnant dans des conditions standards. En cas d'utilisation ou d'environnement plus contraignant la fréquence des opérations doit être augmentée (nous consulter).  
Il est STRICTEMENT INTERDIT à l'utilisateur de démonter toute partie du véhicule nécessitant l'aide d'un outil.

**Ne jamais utiliser d'essence comme antigel dans le gasoil. Ne jamais utiliser d'additif dans le carburant**

<p><b>Entretien 500/1000 km ou 3 mois</b></p> <p>Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  <small>          Jour    mois    année</small></p> <p>Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]</p> <p><b>MAIN D'ŒUVRE GRATUITE</b></p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>	<p><b>Entretien 5 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  <small>          Jour    mois    année</small></p> <p>Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]</p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>	<p><b>Entretien 10 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  <small>          Jour    mois    année</small></p> <p>Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]</p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>
<p><b>Entretien 15 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  <small>          Jour    mois    année</small></p> <p>Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]</p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>	<p><b>Entretien 20 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  <small>          Jour    mois    année</small></p> <p>Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]</p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>	<p><b>Entretien 25 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  <small>          Jour    mois    année</small></p> <p>Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]</p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>

<p><b>Entretien 30 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;">Jour    mois    année</p> <p>Kilométrage : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>	<p><b>Entretien 35 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;">Jour    mois    année</p> <p>Kilométrage : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>	<p><b>Entretien 40 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;">Jour    mois    année</p> <p>Kilométrage : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>
<p><b>Entretien 45 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;">Jour    mois    année</p> <p>Kilométrage : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>	<p><b>Entretien 50 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;">Jour    mois    année</p> <p>Kilométrage : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>	<p><b>Entretien 55 000 km ou 1 an</b></p> <p>Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;">Jour    mois    année</p> <p>Kilométrage : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Cachet et signature du distributeur agréé</p>

**Entretien 60 000 km ou 1 an**

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
          Jour   mois   année

Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Cachet et signature du distributeur agréé

**Entretien 65 000 km ou 1 an**

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
          Jour   mois   année

Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Cachet et signature du distributeur agréé

**Entretien 70 000 km ou 1 an**

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
          Jour   mois   année

Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Cachet et signature du distributeur agréé

**Entretien 75 000 km ou 1 an**

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
          Jour   mois   année

Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Cachet et signature du distributeur agréé

**Entretien 80 000 km ou 1 an**

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
          Jour   mois   année

Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Cachet et signature du distributeur agréé

**Entretien 85 000 km ou 1 an**

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
          Jour   mois   année

Kilométrage : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Cachet et signature du distributeur agréé



**AIXAM**

## Recommande l'utilisation des huiles de synthèse

**MOTEUR** huile 10W30  
Kubota Z482 : 1,3 litres

**PONT INVERSEUR REDUCTEUR** (huile 80W90 respectant les spécifications API GL5) :  
Kubota Z482 : 1,1 litre  
Electrique : 0,9 litre

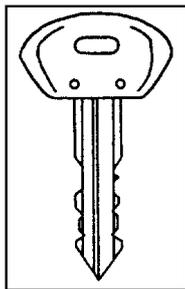
**LIQUIDE DE FREIN (DOT4):** 0,3 litre

**LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT :**  
Kubota Z482 : 2 litres

\*Faire l'appoint si nécessaire

## **CABINE**

### **PORTES AVANT**



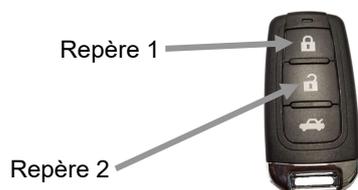
#### **CLÉS**

Quatre clés sont fournies : deux clés s'adaptent au contact démarrage ainsi qu'aux serrures des portières. Deux autres clés s'adaptent au verrouillage du bouchon de réservoir carburant (selon version). Conserver une clé de chaque type en lieu sûr comme clés de secours.

Selon les équipements d'autres clés sont fournies.

#### **Cas particulier OPTION verrouillage centralisé à distance:**

Un boîtier est fourni. Appuyer sur le repère 1 pour verrouiller et sur le repère 2 pour déverrouiller. Chaque impulsion entraîne le clignotement des feux de direction. Nota : en cas de non-fonctionnement du boîtier, vous pouvez toujours verrouiller ou déverrouiller à l'aide des clés.



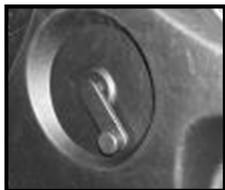
### **DÉVERROUILLAGE DEPUIS L'INTÉRIEUR DU VÉHICULE**



Verrouiller/ déverrouiller

**Avant d'ouvrir les portes ou de descendre du véhicule toujours s'assurer que cette manœuvre n'entraîne pas de risque pour les autres utilisateurs dans la périphérie du véhicule et qu'il y a suffisamment d'espace pour ouvrir la porte sans la heurter.**

## OUVERTURE DES VITRES DE PORTIERES



LEVE-VITRE MANUEL

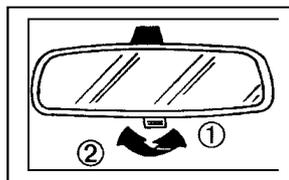
### LEVE-VITRE ELECTRIQUE (option)

Les deux interrupteurs de commande des lève-vitres électriques se situent au milieu du tableau de bord.



**Veiller à ne pas poser les doigts sur le rebord de la vitre lors de la remontée de celle-ci.**

## RÉTROVISEUR INTÉRIEUR



Le levier situé sur la partie inférieure est utilisable pour réduire l'éblouissement des phares des véhicules suivants en conduite de nuit.

1. Normal
2. Anti éblouissement

### AVERTISSEMENT

**Avant d'utiliser le véhicule, toujours vous assurer du bon réglage des rétroviseurs extérieurs et intérieur afin d'avoir une bonne vision arrière depuis votre poste de conduite.**



Il est absolument interdit de circuler avec la ridelle arrière pendante (modèle plateau ridelle) car celle-ci masque les feux arrière.

Toujours faire attention que le chargement ne déborde pas et ne masque pas l'immatriculation et les feux arrière. De même la boule d'attelage doit être démontée si elle masque l'immatriculation.

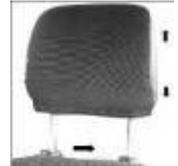
## **RÉGLAGE DES SIEGES**



Régler le siège conducteur dans une position permettant d'actionner facilement les pédales, le volant et les diverses commandes du tableau de bord.

Pour régler l'avancement ou le recul du siège, soulever la barre de déverrouillage. Après réglage, relâcher la manette pour que le siège se verrouille en position.

Appuyer sur le bouton de réglage et abaisser ou soulever l'appuie-tête afin de le régler à votre convenance.



Régler le siège et l'appuie-tête avant de prendre la route.  
Après réglage, vérifier que le siège s'est bien verrouillé en position.



Conducteur et passager doivent maintenir les deux pieds sur le plancher et utiliser les poignées de maintien.

# CEINTURES DE SÉCURITÉ



## PORT OBLIGATOIRE DES CEINTURES DE SECURITE

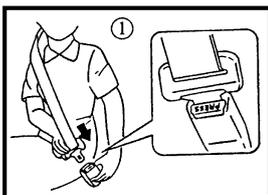
### Ceintures de sécurité à trois points, à enrouleur

Ce type de ceinture se passe de réglage de longueur. Une fois bouclée, la ceinture s'ajuste librement aux mouvements de l'utilisateur, mais en cas de forte ou brusque secousse, elle se verrouille automatiquement pour retenir le corps.

Avant de mettre votre ceinture de sécurité, asseyez-vous bien au fond de votre siège, réglez l'avancée de celui-ci en fonction du pédalier.

Lorsque vous mettez votre ceinture de sécurité, tenez-vous bien appuyé contre le dossier du siège. La sangle du thorax doit être rapprochée le plus possible du cou, sans toutefois porter sur ce dernier. La sangle du bassin doit porter à plat sur les cuisses et contre le bassin.

La ceinture doit porter le plus directement sur le corps. Évitez les vêtements trop épais, les objets intercalés, ...



Pour boucler la ceinture, déroulez la sangle lentement et sans à coup et assurez l'encliquetage du pêne dans le boîtier. Contrôlez le bon cliquetage en tirant sur le pêne. S'il se produit un blocage de la sangle avant l'encliquetage, effectuez un retour en arrière et déroulez de nouveau.



Pour déboucler la ceinture, pressez sur le bouton rouge du boîtier, la ceinture est rappelée par l'enrouleur. Accompagnez le pêne pour faciliter l'opération.

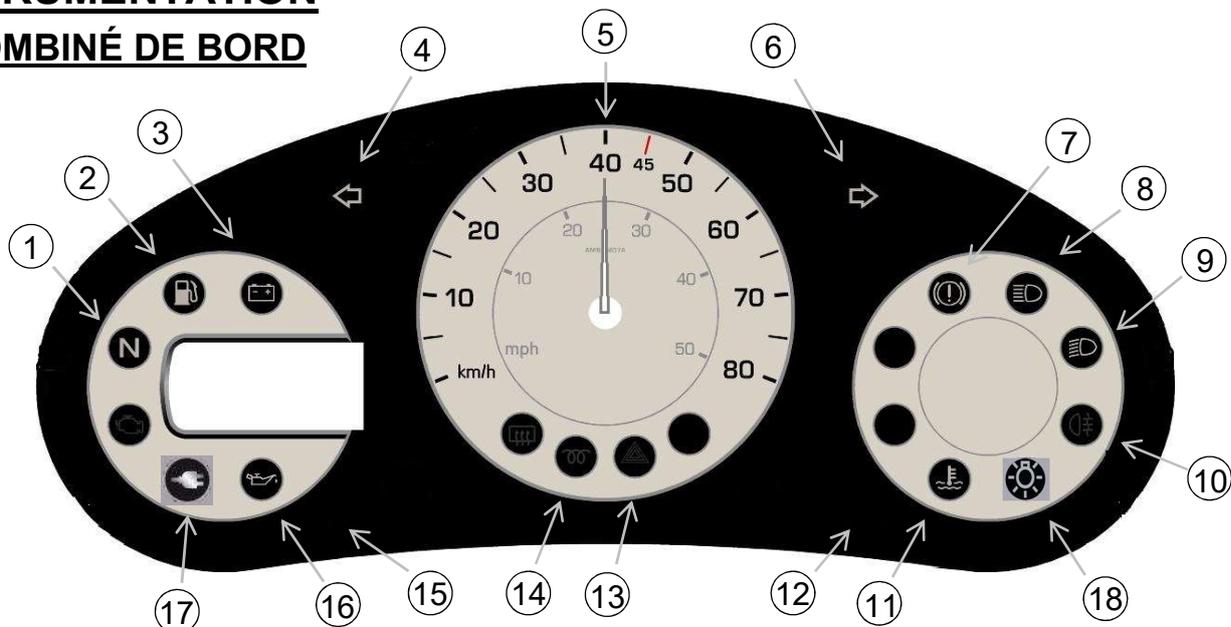


## CEINTURES DE SÉCURITÉ

- Quelle que soit la durée ou la distance du trajet que vous devez effectuer, vous devez obligatoirement boucler votre ceinture de sécurité.
  - De plus, vous devez vous conformer à la législation locale du pays où vous vous trouvez.
  - La ceinture de sécurité a été étudiée pour la retenue d'une seule personne. Ne jamais mettre un enfant sur vos genoux et attacher la ceinture de sécurité.
  - N'utilisez pas de dispositif permettant d'introduire un jeu dans les sangles (exemple : pince à linge, etc...) car une ceinture de sécurité portée trop lâche, risque de provoquer des blessures en cas d'accident.
  - Suite à un accident grave, il faut remplacer les ceintures de sécurité qui étaient en service à ce moment. De même si une ceinture est endommagée ou effilochée, il est impératif de la remplacer.
  - Si vous devez nettoyer vos ceintures de sécurité, il faut le faire avec de l'eau et du savon. Tout autre produit est prohibé.
  - Des ceintures de sécurité mal ajustées risquent de causer des blessures en cas d'accident. Les femmes enceintes doivent porter leur ceinture. Dans ce cas, veillez à ce que la sangle du bassin n'exerce pas une pression trop importante sur le bas ventre sans créer de jeu supplémentaire.
  - Lorsque la ceinture est portée, les sangles ne doivent pas être vrillées.
  - Ne pas déplacer la sangle abdominale sous votre bras ou derrière votre dos.
  - Les ceintures de sécurité ont été conçues pour être employées par des occupants adultes ayant les mensurations suivantes : taille supérieure à 1,50 mètres et d'un poids supérieur à 36 kilogrammes.
  - Le véhicule n'est pas homologué pour l'utilisation de dispositifs de retenue des bébés et des enfants
  - Ne pas modifier ou transformer les ceintures de sécurité, leurs ancrages sur le châssis ou les sièges du véhicule.
  - N'utilisez que les équipements d'origine constructeur.
  - Les bébés et les enfants ne peuvent en aucun cas être transportés sur les genoux des occupants du véhicule.
  - Ne jamais utiliser une seule ceinture pour attacher deux personnes en même temps.
  - Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture exposée au soleil, vitres fermées.
  - Ne jamais laisser les clés à la portée des enfants, à l'intérieur du véhicule.
-

# INSTRUMENTATION

## 1. COMBINÉ DE BORD



- |   |  |
|---|--|
| 1. Témoin de point neutre   | 10. Témoin feu antibrouillard arrière  |
| 2. Témoin de réserve carburant (ou d'énergie*)  | 11. Témoin de température du liquide de refroidissement**<br>(ou témoin défaut général (!)*) |
| 3. Témoin de charge batterie de démarrage**   | 12. Bouton de réglage droit  |
| 4. Témoin indicateur de direction gauche  | 13. Témoin de feux de détresse   |
| 5. Indicateur de vitesse à double lecture (lecture externe =<br>kilomètres par heure ; lecture interne = miles par heure) | 14. Témoin de préchauffage moteur diesel**   |
| 6. Témoin indicateur de direction droit   | 15. Bouton de réglage gauche   |
| 7. Témoin frein de stationnement et niveau liquide de frein   | 16. Témoin de pression d'huile**   |
| 8. Témoin de feux de route  | 17. Témoin de recharge batterie de traction*   |
| 9. Témoin de feux de croisement   | 18. Témoin de feux de position   |

\*version électrique uniquement \*\*version diesel uniquement

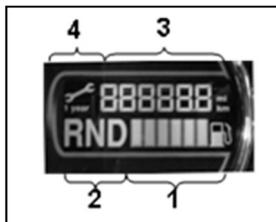
## **AFFICHEUR LCD**

### **1. Indicateur jauge de carburant (jauge d'énergie restante\*) repère 1**

L'affichage du niveau de carburant (d'énergie\*) est du type bargraphe (6 barres).

Au fur et à mesure que le niveau de carburant (d'énergie\*) baisse dans le réservoir (dans la batterie\*), les barres s'effacent.

Le minimum de carburant (d'énergie\*) est affiché lorsque la dernière barre clignote et que le voyant (2 de la page précédente) s'allume.



\*version électrique

**Dans ce cas faire le plein de carburant (d'énergie\*) dans les meilleurs délais.**

### **2. Indicateur de sélection de rapport repère 2**

Indication du rapport engagé (marche avant, neutre, marche arrière). Couplé avec la position neutre, un voyant (1 de la page précédente) s'allume.

### **3. Totalisateur kilométrique général ou partiel repère 3**

Affichage du kilométrage total du véhicule. Pour obtenir l'affichage du kilométrage journalier, donner une légère impulsion sur le bouton (15 de la page précédente). Pour effectuer la remise à zéro du totalisateur journalier appuyer légèrement pendant quelques secondes sur le même bouton. Pour revenir au totalisateur général donner une légère impulsion sur ce même bouton, de même pour retourner au totalisateur journalier.

### **4. Indicateur de maintenance repère 4**

Un indicateur de maintenance vous permettra de prévoir à l'avance le moment où il faudra faire effectuer l'entretien de votre véhicule. Deux paramètres entreront dans le calcul pour prévoir votre prochaine révision : le temps et le kilométrage. Exemples : 1000 km ou 1 an, 5000 km ou 1 an. Cet indicateur vous affichera la distance restant à parcourir avant la prochaine révision pendant 5 secondes après avoir mis le contact ainsi que le symbole "clé" repère 4. Si l'échéance en distance est atteinte ou dépassée, le symbole "clé" ainsi que le kilométrage et le signe " - " clignoteront pendant 5 secondes d'affichage puis le symbole "clé" restera affiché. Si l'échéance en durée est atteinte le symbole "clé" et le message "1 year" clignoteront pendant 5 secondes et le symbole "clé" restera affiché. Pour que votre voiture puisse être révisée rapidement nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec votre distributeur agréé.

**NB: « 1 year » signifie « 1 an »**



## **SIGNIFICATION DES TÉMOINS DE DANGER (couleur rouge) et DES TÉMOINS D'ALERTE (couleur orange)**

### **VERSION DIESEL :**

Les quatre premiers témoins sont systématiquement activés pendant les 3 secondes qui suivent l'activation de la clé de contact. S'ils ne s'allument pas prévenir votre distributeur au plus tôt.



**Témoin de pression d'huile moteur:** Il s'allume sur la position contact et doit s'éteindre impérativement dès que le moteur tourne. S'il s'allume en cours de route, stopper le moteur immédiatement. Vérifier votre niveau d'huile et faire l'appoint si nécessaire. S'il reste allumé malgré un niveau d'huile correct, arrêtez votre moteur et contactez au plus vite le réseau AIXAM.



**Témoin d'alerte de la température de liquide de refroidissement:** Il s'allume en position contact et doit s'éteindre dès que le moteur tourne. S'il s'allume en cours de route, arrêtez-vous immédiatement. Attendez 30 minutes avant de contrôler le niveau du liquide de refroidissement avec des gants et des lunettes (risques de graves brûlures). S'il se rallume contactez le réseau AIXAM.



**Témoin de charge batterie:** Il s'allume sur la position contact et doit s'éteindre dès que le moteur tourne. S'il s'allume en permanence contacter au plus vite le réseau AIXAM.



**Témoin de frein de parking et niveau liquide de frein :** Allumé, il indique soit  
- que votre frein à main n'est pas desserré – il y a dans ce cas un risque de surconsommation et d'usure prématurée des garnitures de frein.  
- ou qu'il manque du liquide de frein dans le circuit de freinage – risque de dégradation du freinage. Faire l'appoint avec le liquide préconisé et faire contrôler le circuit par votre distributeur agréé.



**Témoin feux de détresse :** Commande simultanément et en permanence les quatre feux de direction. A n'utiliser qu'en cas de danger



**Témoin feu antibrouillard arrière :** Allumé, il indique que le feu antibrouillard arrière est activé. Veillez à suivre les instructions du code de la route quant à l'utilisation de cette fonction afin d'éviter toute gêne potentielle des autres usagers.



**SIGNIFICATION DES TÉMOINS DE DANGER (couleur rouge) et DES TÉMOINS D'ALERTE (couleur orange)**

## **VERSION ELECTRIQUE :**

Les deux premiers témoins et le voyant réserve sont systématiquement activés pendant les 3 secondes qui suivent l'activation de la clé de contact. S'ils ne s'allument pas prévenir votre distributeur au plus tôt.



### **Témoin de DEFAUT GENERAL: STOPPEZ IMMEDIATEMENT LE VEHICULE**

Si le véhicule perd en performances :

- fin d'autonomie – risque de détérioration des batteries et perte de garantie possible – le véhicule doit être immédiatement rechargé
- Température moteur élevée – attendre que le moteur refroidisse puis couper le contact avant de redémarrer
- Défaut variateur de vitesse – appeler votre distributeur AIXAM

Si le véhicule s'arrête :

- Défaut batterie ou autre défaut : appeler votre distributeur AIXAM



**Témoin de frein de parking et niveau liquide de frein** : Allumé, il indique soit que votre frein à main n'est pas desserré – il y a dans ce cas un risque de perte d'autonomie et d'usure prématurée des garnitures de frein - ou qu'il manque du liquide de frein dans le circuit de freinage – risque de dégradation du freinage. Faire l'appoint avec le liquide préconisé et faire contrôler le circuit par votre distributeur agréé.



**Témoin feux de détresse** : Commande simultanément et en permanence les quatre feux de direction. A n'utiliser qu'en cas de danger



**Témoin feu antibrouillard arrière** : Allumé, il indique que le feu antibrouillard arrière est activé. Veuillez à suivre les instructions du code de la route quant à l'utilisation de cette fonction afin d'éviter toute gêne potentielle des autres usagers.



### Voyant de charge :

3 modes d'allumage sont possibles :

Il **clignote régulièrement et lentement** pendant la charge

- Il est **allumé fixe** à la fin d'une charge complète pendant quelques secondes et au premier redémarrage suivant une charge complète pendant 10 secondes.
- Il **clignote très rapidement** si un problème en cours de charge est/a été détecté. Plusieurs causes possibles :
  - La température de la batterie est inférieure à 0°C : stockez le véhicule dans un local tempéré ou roulez quelques kilomètres afin que la batterie se réchauffe. Conseil : mettre en charge le véhicule dès la fin du roulage
  - La température de la batterie est supérieure à 45°C : attendre que la batterie refroidisse
  - Problème de charge : contactez votre distributeur dans les plus brefs délais car l'autonomie du véhicule peut être affectée. Le voyant défaut général est alors activé.
- Il émet **trois clignotements toutes les 30 secondes** : il est impératif d'effectuer une charge complète de la batterie à la prochaine connexion du véhicule au secteur.

NB : Une fois la charge terminée, le véhicule se met en veille afin d'économiser de l'énergie. Il suffit de déconnecter le véhicule du secteur et de mettre le contact pour qu'il se réveille et affiche l'état de ses voyants.

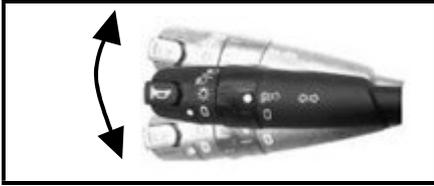


### Voyant de réserve d'énergie électrique :

Le voyant réserve s'allume dès que l'autonomie restante est d'environ 15%. Cette autonomie restante est calculée en fonction de la quantité d'énergie consommée depuis la dernière recharge du véhicule. Elle ne constitue donc qu'une estimation et dépend de la manière dont le véhicule sera utilisé ultérieurement. L'état de santé des batteries influence le comportement de la jauge.

## 2. COMMODE GAUCHE

### COMMANDE DE CHANGEMENT DE DIRECTION



- Appuyer sur le levier avant de tourner à gauche.
  - Soulever le levier avant de tourner à droite.
- Pour un changement de direction, enclencher la commande au-delà du point dur; retour automatique et arrêt avec le volant. Pour votre sécurité, nous vous rappelons de toujours anticiper vos manœuvres suffisamment à l'avance en les indiquant clairement.

### AVERTISSEUR SONORE (klaxon)

Appuyer sur l'extrémité de la commande



### COMMANDE D'ÉCLAIRAGE



**Tous feux éteints** Tourner la commande vers l'avant



**Feux de position** Tourner la commande vers l'avant. Le rétro-éclairage du combiné de bord signifie que ces feux sont allumés.



**Feux de croisement/route:** pour inverser les feux, tirer la commande vers vous.

Ce véhicule dispose d'un feu de recul et d'un feu antibrouillard arrière.

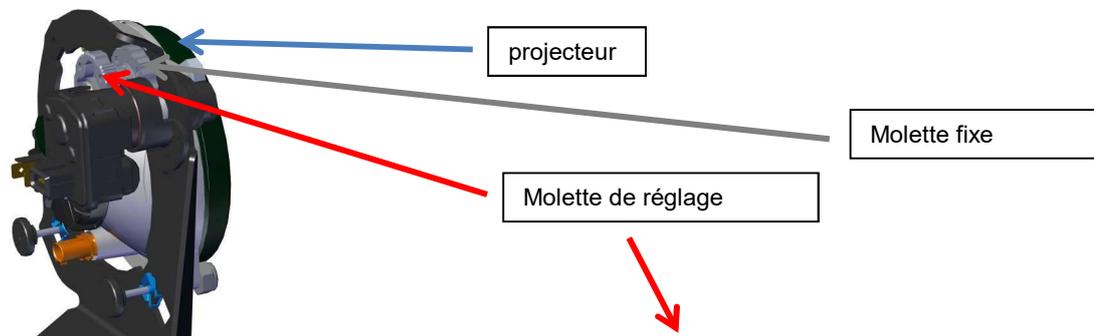
### **Avertisseur optique**

Par impulsions en tirant vers vous.

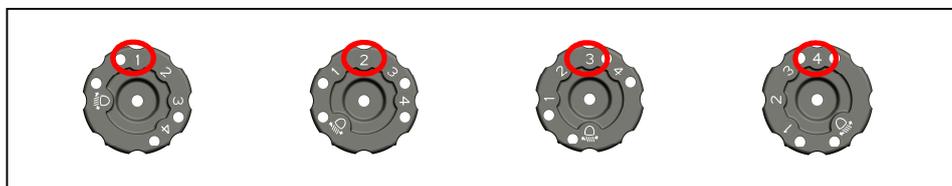
 Avant de quitter le véhicule assurez-vous que les feux ne restent pas allumés. S'ils restent allumés en permanence, ils déchargent la batterie de démarrage / accessoires. Le démarrage du véhicule sera alors impossible.

## REGLAGE DU SITE DES PROJECTEURS

Afin de ne pas éblouir les automobilistes circulant en sens inverse et bénéficier d'une visibilité optimale il faut adapter le réglage des faisceaux lumineux à l'état de charge du véhicule. Pour cela vous devez soulever le capot avant et tourner les molettes situées près de chaque projecteur en fonction de la charge transportée et éventuellement remorquée. **Les deux projecteurs doivent impérativement être réglés de la même manière.**



Quatre positions de réglage progressif sont possibles :



Position 1 :  
A vide

Position 2 :  
demi-charge

Position 3 :  
demi-charge

Position 4 :  
Pleine charge

### **3. COMMODO DROIT**

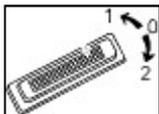
#### **ESSUIE-VITRE, LAVE-VITRE AVANT**

- En appuyant sur le levier, l'essuie-glace fonctionne une fois.
- En levant le levier :
  0. arrêt
  1. intermittence
  2. petite vitesse
  3. grande vitesse



En tirant le levier à vous, vous actionnez le lave-glace.

### **4. ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR**



0. Ne fonctionne pas.
1. fonctionne en permanence.
2. Fonctionne lors de l'ouverture des portes.



Avant de quitter le véhicule assurez-vous que le plafonnier ne reste pas allumé. S'il reste allumé en permanence, il décharge la batterie accessoires même si la batterie principale est chargée ou en charge. Le démarrage du véhicule sera alors impossible.

## **5. COMMANDES TABLEAU DE BORD**



### **FEUX DE DÉTRESSE**

Commande simultanément et en permanence les quatre feux de direction.

A n'utiliser qu'en cas de danger.

Lorsque le véhicule roule, si une décélération brutale (cas d'un freinage brutal) se produit les feux de détresse s'activent automatiquement pendant 10 secondes.



### **VENTILATION**

La position du haut commande au ventilateur de délivrer un petit débit d'air.

La position du milieu arrête la ventilation.

La position du bas commande au ventilateur de délivrer un gros débit d'air.

Cette commande n'est pas disponible lorsque le véhicule n'est pas pourvu de portes



### **LEVE-VITRE ELECTRIQUE (option)**

Pour lever la vitre de la portière maintenir appuyée la commande en position haute.

Pour baisser la vitre de la portière maintenir appuyée la commande en position basse.



### **FEU FLASH ou BARRE DE SIGNALISATION (option)**

Cette commande permet d'activer le feu flash ou la barre de signalisation (composée d'un triangle de signalisation et de deux feux flash)



Avant de quitter le véhicule assurez-vous que les feux ne restent pas allumés. S'ils restent allumés en permanence, ils déchargent la batterie accessoires. Le démarrage du véhicule sera alors impossible.



### **AVERTISSEUR DE PRESENCE (version électrique)**

Sur position « trait continu », les émissions sonores permettant de prévenir les usagers de votre présence sont émises sans nécessiter le maintien du doigt sur la commande.

Sur position « trait discontinu », les émissions sonores permettant de prévenir les usagers de votre présence sont émises mais il est nécessaire de maintenir le doigt sur la commande.



Cette commande ne doit en aucun cas se substituer à l'avertisseur sonore (klaxon) qui doit être utilisé en cas de danger imminent.

## Prise 12V



Une prise 12V peut être utilisée pour brancher des appareils externes (chargeur, GPS,...)  
Le couvercle doit être manipulé délicatement et remis en place après chaque utilisation pour éviter que des corps étrangers ne se logent dans la prise 12V. La prise se trouve soit sur la console centrale.

## ALLUME-CIGARE, CENDRIER (accessoire uniquement)

Le cendrier est de type nomade, il peut s'enlever et se déplacer selon votre guise.

**ATTENTION :** Lorsque vous videz le cendrier, assurez-vous qu'il n'y a pas de cendre incandescente risquant de créer un incendie.



Enfoncer à fond l'allume-cigare. Celui-ci est prêt à l'emploi quand il revient à sa position normale en émettant un déclic. Sortir l'allume-cigare de son logement pour l'utiliser.

### **ATTENTION :**

- Tenir l'allume-cigare par le bouton, ne pas toucher l'enveloppe métallique (risque de brûlures)
- Ne pas utiliser un allume-cigare non d'origine (risque d'incendie)
- Si l'allume-cigare ne ressort pas au bout de 30 secondes, celui-ci est défectueux : le ressortir rapidement (risque d'incendie).

## 6. CHAUFFAGE



Version Diesel: le chauffage n'est efficace que si le moteur tourne. Les performances de l'appareil de chauffage dépendent directement de la température du liquide de refroidissement. Il est donc souhaitable de n'utiliser le chauffage que lorsque le moteur a atteint sa température normale de fonctionnement.

Version Electrique: le chauffage est instantané dès que l'interrupteur on/off est sur ON et qu'une vitesse de ventilation est enclenchée.



L'utilisation du chauffage électrique réduit fortement l'autonomie du véhicule (jusque 20% de réduction par heure d'utilisation). Afin de préserver un minimum d'autonomie le système de chauffage est automatiquement arrêté quand le voyant réserve s'allume.

De manière générale afin d'obtenir un désembuage du pare-brise plus rapide, fermer les aérateurs du tableau de bord.

## **7. CHAUFFAGE ADDITIONNEL (option électrique uniquement)**



Pour allumer le chauffage, tourner la molette de commande dans le sens horaire. Au bout de quelques minutes la chaleur est diffusée à travers les bouches de sortie d'air situées sous les sièges.

Pour arrêter le chauffage, ramenez la molette de commande sur la position « 0 ».

Le chauffage est puissant. Aussi est-il recommandé de prêter attention à ne pas surchauffer l'habitacle.

Pour éviter cela, tourner la molette de commande de chauffage progressivement jusqu'à atteindre le niveau de confort désiré. Afin de distribuer au mieux la chaleur, adapter les commandes de chauffage, de ventilation et de répartition d'air.

Ne pas oublier d'arrêter le chauffage lorsque vous quittez le véhicule.

L'appareil de chauffage peut générer des odeurs de brève durée au cours de sa première mise en marche. Ceci est tout à fait normal durant les premières minutes de service et ne signifie pas que l'appareil de chauffage est sujet à un dysfonctionnement.



**Ne pas obstruer les bouches de sortie d'air.**

**Avant de quitter le véhicule assurez-vous que le système est arrêté.** S'il reste allumé en permanence et que le moteur n'est pas activé, il peut décharger la batterie accessoires rapidement. Le démarrage du véhicule sera alors impossible.

### **Ravitaillement en carburant gazole (identique à celui utilisé pour les moteurs diesel) :**

1. Arrêter le chauffage et le moteur avant de faire le plein
2. Déposer le bouchon de réservoir après l'avoir préalablement déverrouillé
3. Introduire le pistolet et remplir
4. Après la 1<sup>ère</sup> interruption automatique du pistolet, ne pas poursuivre le remplissage.
5. Retirer le pistolet
6. Mettre le bouchon et verrouiller.

NB : L'appareil de chauffage n'est pas homologué pour une utilisation avec du diesel bio (FAME). L'utilisation de mélanges d'huiles usées n'est pas autorisée.



**Le carburant est un produit inflammable et explosif.  
Écarter toute flamme et s'abstenir de fumer.  
Nettoyer la carrosserie de tout débordement de carburant.**



**Il est impératif de mettre le chauffage en fonctionnement tous les mois pendant 10 minutes pour éliminer les dépôts liés à la stagnation du carburant. Le filtre carburant doit être remplacé tous les ans.**

## CONDUITE

### 1. RECOMMANDATION POUR LE RODAGE

Pendant la période de rodage des premiers 500 kilomètres, les pneus et les plaquettes de frein n'ont pas encore une adhérence et une force de frottement optimales, aussi faut-il conduire le véhicule en respectant les précautions suivantes, afin de lui assurer une longue vie, avec une conduite économique et un bon niveau de performances.

**Conduire avec douceur et anticipation** et éviter de suivre les autres véhicules de trop près.

**Évitez les démarrages rapides.** Noter qu'il faut respecter les vitesses indiquées par la signalisation.

**Ne pas dépasser les limites de charge du véhicule.** La charge utile annoncée doit également tenir compte des poids du conducteur et du passager, des options d'équipements y compris les divers accessoires rajoutés.

**L'autonomie du véhicule version électrique est limitée** et dépend de nombreux paramètres dont votre style de conduite. Lors des premiers roulages il faut donc éviter de s'engager sur des trajets dont la longueur serait proche de l'autonomie annoncée. Cette période doit vous permettre de vous familiariser avec les capacités du véhicule.

## 2. CONTACT DE DEMARRAGE



### **S** ANTIVOL

Pour débloquer la direction, manœuvrer légèrement le volant tout en tournant la clé sans forcer.



### ACCESSOIRES



### CONTACT

Le contact est mis.

Version Diesel: Ne pas rester sur cette position lorsque le moteur est arrêté. Décharge possible de la batterie

Version électrique: enlever subitement le contact lors de cette phase peut mettre le véhicule en défaut. Ne pas accélérer pendant cette opération.



### DÉMARREUR

Version Diesel : Démarrage une fois la clé amenée dans cette position.

Version électrique : fonction non active. Ne pas utiliser

## 3. MISE EN MARCHÉ ET ARRÊT DU MOTEUR

**Vérifier avant tout que le frein à main soit serré et que le levier inverseur soit sur neutre.**

Version Diesel : Amener la clé en position  et attendre que le voyant de préchauffage s'éteigne.

Démarrer le moteur en amenant la clé sur la position . Relâcher la clé. Ne pas accélérer pendant cette opération.

Pour arrêter le moteur ramener la clé sur la position **S**

Version Electrique : Amener la clé en position . Ne pas accélérer pendant cette opération.

Pour couper l'alimentation du moteur ramener la clé sur la position **S**

#### 4. SELECTEUR DE MARCHE

Pour sélectionner un rapport, il faut



**impérativement :**

- que le véhicule soit immobilisé
- que la pédale d'accélérateur soit relâchée



**Le levier inverseur est équipé d'une bague permettant d'actionner le passage de vitesse**



Pour passer en marche avant ou marche arrière :

- soulever la bague **1**
- pousser le levier vers le sens désiré
- relâcher la bague une fois la vitesse enclenchée **2**

**Ne jamais forcer le passage en marche avant ou marche arrière sans avoir au préalable soulevé la bague cela endommagerait irrémédiablement votre véhicule.**

N = Point neutre

D = Marche avant

R = Marche arrière

## 5. FREIN DE STATIONNEMENT



1. Pour serrer le frein, tirer sur le levier à fond sans appuyer sur le bouton à l'extrémité de la poignée.
2. Pour desserrer, tirer légèrement sur le levier, en appuyant sur le bouton et rebaisser le levier.



### AVERTISSEMENT

- Utiliser le frein à main lors d'un démarrage en côte : desserrer graduellement celui-ci au fur et à mesure que vous accélérez.
- Ne jamais circuler avec le frein à main serré. Risque de détérioration des freins arrière, usure prématurée des composants mécaniques, surconsommation d'énergie et d'émission de CO<sub>2</sub> (version Diesel), perte d'autonomie (version électrique)
- Ne pas utiliser le frein de parc pour ralentir le véhicule sauf en cas de défaillance du frein à pied.
- Lors d'un stationnement du véhicule sur un terrain en pente, toujours vous assurer d'une immobilisation parfaite avant de quitter le véhicule.
- Ne pas stationner le véhicule dans une pente supérieure à 15%.
- Nous conseillons de poser une cale contre une roue du véhicule, lorsque celui-ci est stationné dans une pente pour une longue durée.

## 6. CONSEILS DE CONDUITE

### AVANT LA MISE EN ROUTE:

Vérifier :

- le bon réglage des rétroviseurs
- le réglage de votre siège, la fermeture des portes
- le niveau de carburant ou d'énergie
- qu'aucun objet ne risque de rouler sur le plancher cabine et venir entraver le fonctionnement des pédales

Mettre et ajuster votre ceinture de sécurité.

### DEMARRAGE:

- Mettre le contact sans appuyer sur la pédale d'accélérateur
- Sélectionner la direction à prendre à l'aide du levier de vitesse. Si le levier était déjà dans la bonne direction il faut tout de même repasser au point neutre pour revalider la direction (sécurité de démarrage). « D » ou « R » apparaissent sur l'afficheur du combiné de bord.
- Retirer le frein à main. Accélérer doucement.

### ROULAGE:

Conduire avec un seul pied pour éviter d'enfoncer les deux pédales frein et accélérateur en même temps et donc d'user prématurément les freins et les organes de transmission. Lors des démarrages en côte veillez à utiliser le frein à main.



Il est indispensable de ne pas aller au-delà de la vitesse maxi du véhicule et de limiter volontairement sa vitesse en descente en utilisant les freins mécaniques.

Si vous cherchez à monter sur un trottoir, ne le faire que sur les parties abaissées, sinon vous risquez de dérégler le train avant, d'entraîner une usure prématurée des pneumatiques et d'endommager votre batterie (version électrique) > **risques d'incendie ou d'émissions de gaz nocifs (voir page Sécurité)**

## 7. Cas particulier de la version électrique:

### Frein moteur :

Le véhicule est pourvu d'un **frein moteur** électrique. A chaque décélération ou descente un courant est ainsi régénéré dans la batterie de traction.

Toutefois il est recommandé de limiter volontairement sa vitesse dans les descentes en usant les freins mécaniques.



La batterie n'accepte pas de courant de régénération entre 98% et 100% de jauge et également par températures négatives. Aussi, l'assistance au freinage est réduite et le démarrage en côte doit s'effectuer au frein à main lorsque ces conditions sont rencontrées.

Jauge	De 100% à 98%	De 98% à 0%	Légende:
Température batterie			
Inférieur à 0°C			 assistance normale
De 0°C à 45°C			 assistance supérieure
Supérieur à 45°C			

## Autonomie :

### **Les principaux paramètres réduisant l'autonomie sont:**

Température batterie basse, beaucoup d'arrêts-démarrages, routes ou voies escarpées, conduite "sportive", utilisation du chauffage électrique, pression des pneus basse ainsi que santé et vétusté des batteries.

Le comportement du conducteur a une influence directe sur la durée de vie de la batterie, tout comportement routier agressif accentue de façon irréversible le vieillissement de la batterie et donc son autonomie. Un comportement routier agressif peut déclencher un mode dit économique (puissance réduite), pouvant aller à la mise en sécurité de la batterie et entraînant une immobilisation temporaire du véhicule.

### **Fin d'autonomie :**

En fin d'autonomie , adopter une conduite économique afin de limiter les appels de courant sur les batteries de traction. Si le voyant Réserve est actif, cela signifie que les batteries de traction doivent être rechargées pour ne pas être endommagées.



**Ne plus rouler lorsque le voyant de défaillance**

générale  devient actif (voir paragraphe spécifique à ce voyant).

### **Influence des températures :**



**Eviter de laisser votre véhicule garé en plein soleil**

car la durée de vie des batteries peut être affectée et leur garantie s'en trouver annulée.

Lorsque les températures sont inférieures à 0°C, il est possible que le véhicule fonctionne en mode de conduite économique n'autorisant pas d'exploiter toute la puissance de celle-ci.

Lorsque la température des batteries est inférieure à (- 20°C) le véhicule ne peut pas démarrer.

Jauge Température Batterie	De 100% à 5%	De 5% à 0%	Légende:
Inférieur à -20°C			 le véhicule ne démarre pas
De -20°C à -10°C			 les performances sont réduites
De -10°C à 43°C			 les performances sont normales
De 43°C à 45°C			
Supérieur à 45°C			



**La batterie de traction perd de sa capacité au fur et à mesure de son utilisation. Cependant le respect de ces précautions d'utilisation va vous permettre d'augmenter la durée de vie de celle-ci et repousser au maximum la date où il va falloir la remplacer. Leur non-respect peut entraîner la perte de la garantie des batteries de traction.**

## **8. RAVITAILLEMENT EN CARBURANT:**

Carburant Gazoil B7 le type de carburant diesel est inscrit sur le véhicule : une étiquette à proximité immédiate du bouchon de remplissage avec le symbole :



1. Arrêter le moteur avant de faire le plein
2. Déposer le bouchon de réservoir situé à gauche du véhicule après l'avoir préalablement déverrouillé
3. Introduire le pistolet et remplir
4. Après la 1<sup>ère</sup> interruption automatique du pistolet, ne pas poursuivre le remplissage, retirer le pistolet .
5. Mettre le bouchon et verrouiller.

NB : Le moteur n'est pas homologué pour une utilisation avec du diesel bio



**Le carburant est un produit inflammable et explosif. Écarter toute flamme et s'abstenir de fumer. Nettoyer la carrosserie de tout débordement de carburant.**

## **9. RECHARGE DU VEHICULE ELECTRIQUE :**

9.1 Mode opératoire (l'ordre des opérations est à respecter) :



**Se reporter aux instructions de sécurité.**

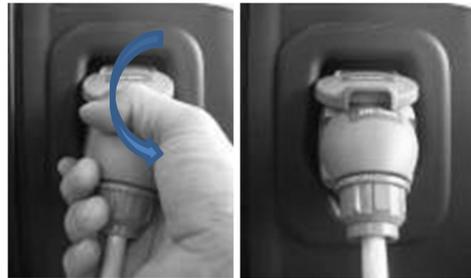
**Avant tout branchement vérifier que la prise secteur que vous souhaitez utiliser est aux normes et compatible avec le courant de recharge (env. 9A continu pendant 5 heures maxi).**

**La prise, le câble et les mains doivent être propres et secs avant la connexion du véhicule au réseau 220V.**

**Utiliser impérativement et uniquement le câble spécifique qui est fourni.**

**Vérifier qu'aucun corps étranger ne se trouve sous le capot de la prise véhicule.**

Couper la clé de contact et serrer le frein à main. Connecter le câble au véhicule. La prise de charge est située à l'avant de la porte droite.



Connecter l'autre extrémité à une prise standard domestique 16A-230V., munie d'une mise à la terre.

La charge démarre automatiquement.

Pour débrancher la charge, procéder en sens inverse en commençant par déconnecter le câble côté secteur 230V.

### 9.2 Cas particuliers :

- L'utilisation d'une rallonge électrique ou d'un enrouleur n'est pas autorisée.
- Dans le cas de connexion de plusieurs véhicules sur une seule prise il convient de vérifier la capacité maximum de l'installation (10A par véhicule en début de charge)
- Vérifier si l'électricité ne sera pas coupée pendant le temps de recharge



**Ne pas laisser un câble de charge traîner à terre si celui-ci est connecté au réseau 220V sans être connecté au véhicule. Risque d'électrocution, vérifier régulièrement l'état du câble de charge (blessures, fils apparents).**

**Si votre câble est abimé ne pas essayer de le réparer soi-même mais contacter le distributeur agréé AIXAM.** Lorsque le câble de charge est connecté au véhicule, un système anti-démarrage empêche le moteur de fonctionner.

### 9.3 Quand recharger ?

Le véhicule peut être chargé à tout moment.  
La charge peut être interrompue à tout moment également.



**Les charges partielles sont autorisées mais une charge complète doit être effectuée au moins une fois toutes les 5 charges. Le non-respect de cette règle annule la garantie de la batterie.**

La charge complète permet en effet d'équilibrer entre elles l'ensemble des cellules constitutives de votre batterie et ainsi d'assurer que votre batterie donnera le maximum de sa capacité.

Charge complète = le voyant de charge du combiné de bord est **allumé fixe** pendant 10 secondes quand on démarre le véhicule après une charge.

**La batterie ne peut pas être rechargée si sa température est inférieure à 0°C** aussi il est nécessaire de recharger le véhicule à l'intérieur de bâtiments tempérés (et son autonomie en sera également augmentée).

Jauge initiale	De 100% à 0% - entre 6 et 0 barrettes
Température batterie	
Inférieur à 0°C	
De 0°C à 45°C	
Supérieur à 45°C	

#### Légende:

 ne charge pas  
 charge

Par températures négatives il est conseillé de mettre son véhicule en charge dès la fin du roulage. Cela permet de profiter de la chaleur existante de fonctionnement du véhicule et de la batterie pour initier la charge.

#### 9.4 Les équipements auxiliaires

Les équipements auxiliaires du véhicule prélèvent tous de l'énergie sur la batterie de traction, directement ou via la batterie accessoires et son convertisseur. L'utilisation des phares, essuie-glace, radio ou autre équipement électrique a un effet sur l'autonomie du véhicule. Le chauffage, qui est lui aussi électrique, donc instantané, prélève de l'ordre de 20 % d'autonomie par heure d'utilisation.

Le rajout d'équipements non prévus par le Constructeur est strictement interdit et doit faire l'objet d'un accord du Constructeur. En effet il est primordial d'établir un bilan électrique pour statuer de la capacité du système à fournir l'énergie supplémentaire demandée et de son impact sur les performances du véhicule.

Consulter AIXAM avant d'installer quelque support de charge que ce soit sur la caisse fourgon. Il est en effet indispensable de respecter quelques consignes.

En cas de non-respect de cette consigne, la responsabilité de AIXAM ne saurait être engagée pour toute détérioration ou accident engendré par le transport de quelconque objet sur le toit du véhicule.

#### 9.5 IMMOBILISATION DU VEHICULE



Les instructions données ci-dessous ont pour objectif de préserver les performances de votre batterie dans le temps et doivent être impérativement suivies. Leur non-respect peut entraîner la perte de la garantie des batteries de traction.

#### ➤ Si l'immobilisation prévue est inférieure à un mois:

Aucune disposition particulière n'est à prendre.

#### ➤ Si l'immobilisation prévue se situe entre un mois et trois mois:



Il faut impérativement charger/décharger le véhicule de manière à ce que la jauge d'énergie soit à 3 ou 4 barres. Ensuite débrancher la batterie accessoires.



**NE JAMAIS LAISSER UN VEHICULE IMMOBILISE PLUS D'UN MOIS AVEC UNE JAUGE A UNE BARRE OU A SIX BARRES (pleine charge)**

#### ➤ Si l'immobilisation prévue est supérieure à trois mois:



L'IMMOBILISATION NE DOIT PAS EXCEDER 3 MOIS SOUS PEINE DE PERDRE LA GARANTIE BATTERIE. Il est indispensable d'effectuer tous les 3 mois une charge complète suivie d'un roulage ramenant la jauge à 3 ou 4 barres.



## **SECURITE LIEE A LA BATTERIE DE TRACTION:**

**Ne JAMAIS utiliser d'extincteur à eau ou jet d'eau sur la batterie. Utiliser un extincteur à CO<sub>2</sub>, à poudre sèche ou à mousse.**

**Ne JAMAIS ouvrir la batterie**

**Ne JAMAIS modifier les circuits électriques sans autorisation du constructeur**

**TOUJOURS effectuer les visites de contrôle recommandées**

**Ne JAMAIS accéder à la zone indiquée par un triangle jaune et un éclair noir.** 

**TOUJOURS respecter les consignes du tableau de bord**

**Ne JAMAIS rester dans le véhicule en cas de fumées.**

**Ne pas tenir compte de ces consignes de sécurité peut causer des blessures graves.**

## **10. SECURITE LIEE A LA BATTERIE ACCESSOIRES**

Les batteries d'accumulateurs au plomb/à l'acide ne brûlent pas, ou brûlent avec difficulté. N'utilisez pas d'eau sur les incendies où du métal en fusion est présent. Eteignez les incendies avec un agent approprié pour entourer les matériaux combustibles.

Refroidissez l'extérieur de la batterie si elle est exposée au feu pour éviter la rupture. Le brouillard et les vapeurs d'acide générés par la chaleur ou l'incendie sont corrosifs. Utilisez un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet exploité en mode pression positive.

**Ne JAMAIS ouvrir la batterie**

**Ne JAMAIS modifier les circuits électriques**

**TOUJOURS effectuer les visites de contrôle recommandées**

**TOUJOURS respecter les consignes du tableau de bord**

**Ne JAMAIS rester dans le véhicule en cas de fumées.**



**Recyclage des batteries:** confiez vos batteries usagées à un professionnel du recyclage.

Ne pas les stocker dans des lieux non adaptés et non isolés et ne pas les abandonner dans la nature.

## **NETTOYAGE DU VEHICULE**



### **ATTENTION**

Les produits chimiques peuvent être dangereux. Certains sont toxiques, d'autres s'enflamment à proximité d'une flamme ou si on les utilise sur une partie du véhicule encore chaude. Dans un local mal ventilé, l'inhalation des vapeurs de certaines substances peut entraîner un malaise ou une intoxication. Pour tout produit chimique, lire le mode d'emploi sur le bidon avant usage. Si on utilise le produit dans un local, ouvrir portes et fenêtres.

Les produits suivants sont déconseillés pour l'entretien du véhicule :

- Essence
- Naphta
- Tétrachlorure de carbone
- Essence de térébenthine
- Diluant pour vernis à ongles
- Benzine
- Acétone
- Diluant à peinture
- Diluant pour vernis
- Etc....

Ces produits sont dangereux et risquent d'endommager le véhicule.

### **NETTOYAGE DE L'HABITACLE**

Dépoussiérer l'habitacle à l'aide d'un aspirateur.

Laver les éléments plastique avec de l'eau et du savon.

Pour les sièges et les moquettes, utiliser les produits vendus dans le commerce pour cet usage.

Ne pas projeter d'eau dans l'habitacle notamment lors du lavage d'un véhicule non pourvu de portes.

**Un véhicule sans portes ne doit pas être stocké à l'extérieur. Il doit être protégé des intempéries.**

## **NETTOYAGE DE LA CARROSSERIE**

Laver rapidement le véhicule s'il a été exposé à des souillures susceptibles de favoriser la corrosion notamment :

- Eau de mer, produits chimiques utilisés pour dégeler les routes en hiver.
- Saie et poussière, poudre de fer dans les fumées d'usine, produits chimiques (substances acides, basiques, goudrons, etc...).
- Fientes d'oiseaux, débris d'insectes, résine d'arbre, etc...
- Boue, gravier,... accumulés dans des zones de rétention

 **La présence d'humidité ou de sel de déneigement dans le système de freinage peut entraîner une distance de freinage plus longue aussi évitez tout freinage violent après le lavage du véhicule et faites sécher les plaquettes en effectuant des freinages prudents.**

## **LAVAGE**

- Utiliser uniquement de l'eau et du savon liquide.
- Éviter de le faire en plein soleil ou lorsqu'il gèle.
- Ne pas faire passer le véhicule dans les lavages automatiques à brosses.
- Ne jamais projeter d'eau sur les composants électriques ou sur les batteries. Cela peut causer des dommages irrémediables.

 **Ne jamais utiliser de nettoyeur haute pression**

## **NETTOYAGE DES VITRES**

Laver les vitres avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyeur spécial pour le verre en prenant garde que celui-ci ne soit pas au contact de la carrosserie.

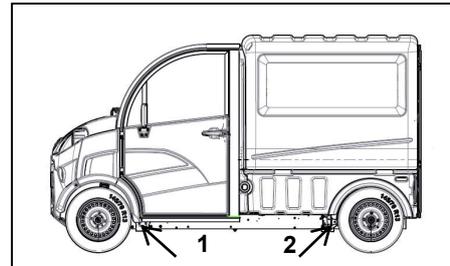
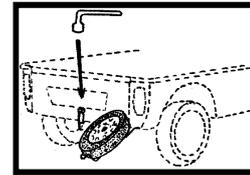
# ENTRETIEN

## 1. PNEUMATIQUES

### EN CAS DE CREVAISON

le véhicule est équipé d'une roue de secours (option) dessous le plancher arrière, d'un cric situé dans une boîte à l'intérieur de la roue de secours et d'une clé fixée sous le siège conducteur.

- Mettre le véhicule sur un terrain plat et résistant
- Mettre le frein de parc (au besoin caler le véhicule)
- Sortir la roue de secours de son panier et le cric de sa boîte
- Débloquer les écrous de la roue à l'aide de la clé après avoir déposé l'enjoliveur
- Placer le cric sous le véhicule en prenant garde que celui-ci ne prenne pas sur le plancher mais sur les emplacements 1 et 2 prévus à cet effet
- Lever le véhicule en tournant la manivelle
- Retirer les écrous et sortir la roue
- Mettre la roue de secours en procédant en sens inverse et bloquer les écrous après avoir redescendu le véhicule
- Reposer l'enjoliveur et remettre la roue endommagée dans le panier et refixer celui-ci
- Faire réparer rapidement la roue endommagée et vérifier les pressions de gonflage, et la remonter sur le véhicule.



### kit anti-crevaisson.

- Une fois le véhicule immobilisé et calé, enlever l'objet ayant causé la crevaison et positionner la roue valve en haut
- Agiter et raccorder le tube à la valve et vider l'aérosol en le maintenant tête en haut
- Rouler immédiatement 12 à 15 km pour bien répartir le produit et vérifier la pression après 12 heures.



**NE PAS EXPOSER LE RECIPIENT A UNE TEMPERATURE SUPERIEURE A 50°C (derrière le pare-brise par ex)**

## ÉTAT DES PNEUMATIQUES

Dimension : **145/70 R 13**

Indice de capacité de charge minimum : **71**

Symbole de catégorie de vitesse minimum : **G**



Il est impératif de contrôler régulièrement l'état de vos pneumatiques. Des « indicateurs d'usure » sont disposés au fond des sculptures des pneus de première monte, perpendiculairement au sens de roulement.

Procéder au remplacement des pneus dès que les indicateurs d'usure sont atteints.

## PRESSIONS DE GONFLAGE (en BAR)

Une étiquette de rappel est située dans l'encadrement de la portière gauche sous le siège. Vérifiez hebdomadairement la pression de gonflage et adaptez-la autant que nécessaire à l'usage et à l'état de charge du véhicule.

	145/70 R13 (bars)	
Load		
	2,0	2,0
	2,5	2,5

**La pression de vos pneumatiques agit directement sur votre sécurité et sur la consommation de votre véhicule.**

## 2. OUVERTURE CAPOT AVANT

La tirette d'ouverture se situe sous le tableau de bord à proximité du pédalier.

## 3. BATTERIE ACCESSOIRES

Tous les composants électriques de votre véhicule sont alimentés par une batterie accessoires.

Cette batterie accessoires est rechargée par le biais d'un alternateur ou d'un convertisseur. La recharge de la batterie accessoire n'est activée que si votre véhicule est en fonctionnement.

Si la tension de la batterie accessoire est trop basse, le véhicule ne démarrera pas. Il faut donc veiller à utiliser correctement les équipements électriques et à ne pas rajouter de consommateurs électriques non prévus par le constructeur.



**N'intervenez vous-même sur cet équipement que si vous êtes familiarisé avec les manipulations nécessaires et que si vous disposez des outils adéquats. Si tel n'est pas le cas confiez l'intervention à votre distributeur agréé.**

- Accès : ouvrir le capot et fixer sa béquille dans le logement prévu.
- Si vous désirez démarrer à partir d'une autre batterie. Vérifiez que la batterie de secours soit bien une batterie 12V. Connectez une extrémité du câble rouge à la

borne (+) de votre batterie en panne, puis l'autre extrémité à la borne (+) de la batterie de secours. Connectez une extrémité du câble noir ou vert à la borne (-) de la batterie de secours puis l'autre extrémité à une partie métallique du châssis de votre véhicule (masse). Démarrez le véhicule dépanneur et attendez quelques minutes. Mettez le contact et vérifiez que le combiné est bien éclairé.

Débranchez les câbles, en procédant en sens inverse. Fermez le capot.



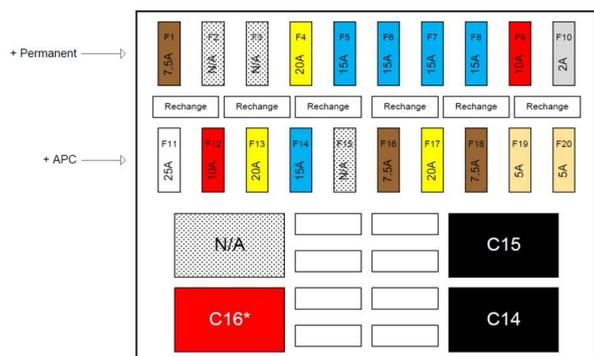
**Si vous désirez recharger votre batterie, il est impératif de démonter celle-ci de la voiture et de la faire charger dans un local aéré. Vous pouvez commander un chargeur auprès de votre distributeur AIXAM.**

## 4. REMPLACEMENT FUSIBLES

**ATTENTION:** Lorsque vous remplacez un fusible, toujours respecter l'ampérage (risque d'incendie).

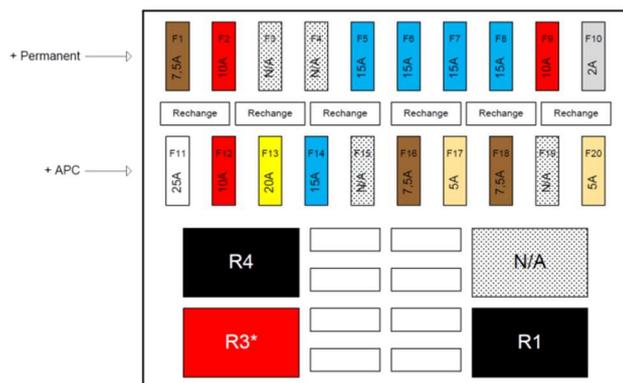
Un boîtier à fusibles est situé sous le capot avant. La pince d'extraction jaune des fusibles se situe sur le capot du boîtier.

### VERSION DIESEL



- F1 : Feu flash
- F4 : Arrêt moteur
- F5 : Avertisseur sonore / Centrale de verrouillage / Autoradio
- F6 : Feux de route
- F7 : Feux de croisement
- F8 : Feux de position / Feu antibrouillard arrière
- F9 : Combiné de bord
- F10 : Plafonnier
- F11 : Lève-vitres / Autoradio
- F12 : Prise 12V
- F13 : Essuie-glace
- F14 : Ventilation habitacle
- F16 : Feu de recul
- F17 : Préchauffage (puissance)
- F18 : Feux de stop
- F19 : Alternateur / Préchauffage (commande)
- F20 : Combiné de bord / Feux de jour / Centrale de verrouillage
- C14 : Relais de démarrage
- C15 : Relais de préchauffage
- C16 : Relais d'arrêt moteur (intégré ou hors boîte à fusible selon version)

## VERSION ELECTRIQUE



- F1 : Feu flash
- F2 : BMS / Combiné de bord
- F5 : Avertisseur sonore / Centrale de verrouillage / Autoradio
- F6 : Feux de route
- F7 : Feux de croisement
- F8 : Feux de position / Feu antibrouillard arrière
- F9 : Combiné de bord
- F10 : Plafonnier
- F11 : Lève-vitres / Autoradio
- F12 : Prise 12V
- F13 : Essuie-glace
- F14 : Ventilation habitacle
- F16 : Feu de recul
- F17 : Bruiteur
- F18 : Feux de stop
- F20 : Combiné de bord / Feux de jour / Centrale de verrouillage

- R1 : Relais de combiné de bord
- R3 : Relais de mise en charge (intégré ou hors boîte à fusible selon version)
- R4 : Relais d'info feux stop

## 5. REMPLACEMENT AMPOULES

### REEMPLACEMENT DE L'AMPOULE DE FEU DE POSITION AVANT

- Pour accéder, ouvrir le capot avant, ôter l'opercule d'étanchéité et tirer sur la douille porte lampe. Remplacer l'ampoule **W5W**

### REEMPLACEMENT DE L'AMPOULE FEU DE CROISEMENT - FEU DE ROUTE

- Procéder de la même façon que ci-dessus et déclipser la douille porte lampe située derrière l'optique. Remplacer l' ampoule **H4**.

### REEMPLACEMENT DE L'AMPOULE DE FEU CLIGNOTANT AVANT

- Pour accéder, dévisser les deux vis de fixation de la partie transparente du feu. Remplacer l'ampoule **PY21 W**.

### REEMPLACEMENT DE L'AMPOULE DES FEUX ARRIÈRE

- A l'aide d'un tournevis, dévisser les quatre vis de fixation de la partie transparente du feu. Remplacer une ou les ampoules suivantes :

Clignotant	P21W
Stop	P21W
Brouillard	P21W
Recul	P21W
Position	R10W

### REEMPLACEMENT DE L'AMPOULE D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR

Déclipser l'éclairage intérieur du plafonnier pour remplacer l'ampoule. **C5w**



### REEMPLACEMENT DE L'AMPOULE D'ÉCLAIRAGE DE PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIERE

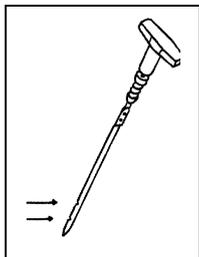
Pour remplacer l'ampoule il faut dévisser les deux vis qui sont sur le capot de protection.



## 6. CONTROLE DES NIVEAUX

### HUILE MOTEUR

Tous les moteurs consomment une certaine quantité d'huile. Il est donc important de vérifier le niveau d'huile à intervalle régulier ou avant un long voyage. Faire cette vérification avec le moteur chaud et à l'arrêt. Stationner le véhicule sur une surface plane et arrêter le moteur. Attendre quelques instants pour permettre à l'huile de rejoindre le carter d'huile, ceci afin de mesurer la quantité exacte.



Pour contrôler le niveau d'huile moteur ouvrir le capot. Retirer la jauge d'huile et l'essuyer avec un chiffon propre. La remettre en la poussant au maximum. Puis la ressortir et lire la quantité d'huile apparaissant entre les deux repères

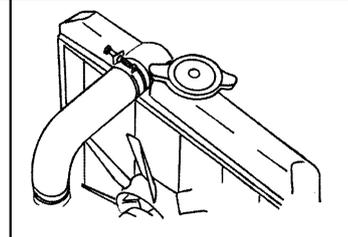
Si le niveau d'huile est inférieur à la limite maximum, retirer le bouchon de remplissage (1) et faire l'appoint avec de l'huile spécifiée (p.25).

Bien refermer le bouchon de remplissage.

1



### LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT



Pour contrôler le niveau du liquide de refroidissement, ouvrir le capot.

**Ce contrôle doit s'effectuer moteur froid afin d'éviter toute brûlure.**

Pour contrôler, ôter le bouchon de radiateur.

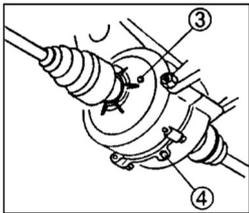
Le liquide de refroidissement doit être affleurant à la grille supérieure du radiateur.

Faire l'appoint si nécessaire avec l'huile préconisé en page 21.

Bien refermer le bouchon de radiateur.

**N.B. :** il est conseillé de remplacer le liquide de refroidissement tous les ans.

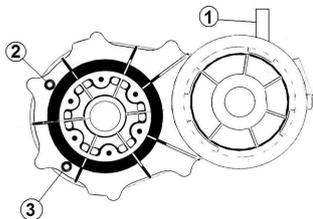
## HUILE DU PONT INVERSEUR



Mettre le véhicule sur un pont élévateur.  
Desserrer la vis de niveau (3) et la sortir.  
Pour un niveau d'huile correct, l'huile doit être affleurant.  
Pour faire l'appoint si nécessaire : desserrer le bouchon de remplissage (4) et le sortir.

Toujours bien respecter la quantité d'huile préconisée.  
Un excès d'huile entraînera des fuites.

- (1) - Bouchon de remplissage
- (2) - Vis de niveau
- (3) - Bouchon de vidange



## LIQUIDE DE FREIN



Le niveau doit se trouver entre les deux repères. Faire l'appoint si nécessaire.

 Il est conseillé de remplacer le liquide de frein tous les ans. Si du liquide de frein déborde lors du remplissage veillez à bien essuyer le trop plein et rincer les zones souillées à l'eau claire.

## LIQUIDE LAVE-GLACE

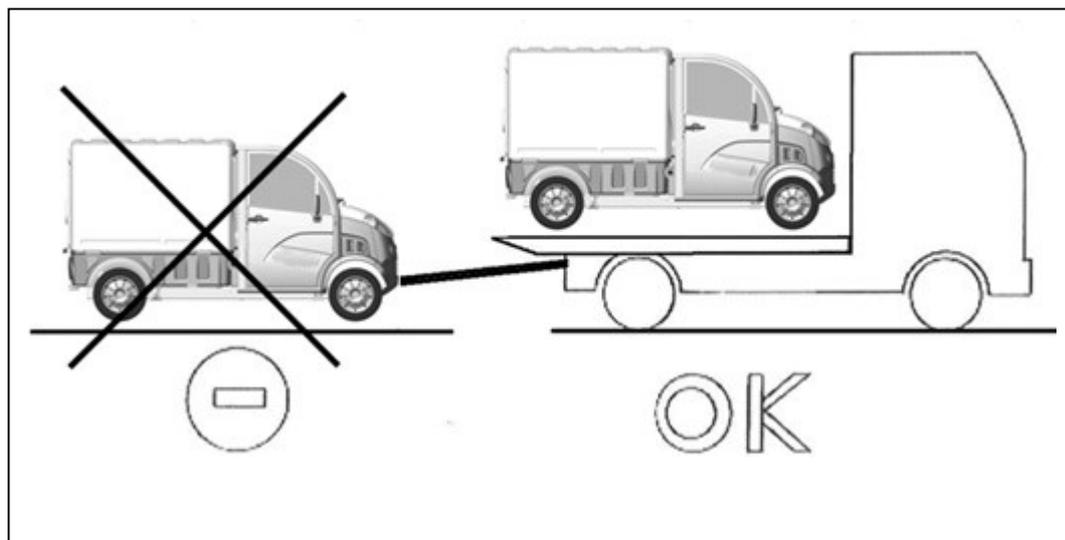


Ouvrir le capot avant pour accéder au bouchon de liquide lave-glace.  
Faire l'appoint avec du liquide lave-glace sans alcool.

 **L'utilisation de produits à base d'alcool est interdite car ils pourraient endommager les pièces plastiques**

## DÉPANNAGE REMORQUAGE

Si vous êtes immobilisé suite à un accident ou une avarie, il est interdit de faire remorquer votre véhicule. (Risque important de détérioration des éléments mécaniques).



Votre véhicule doit être pris en charge sur un plateau, par un professionnel dûment habilité et équipé pour ce type d'opération. Pour cela il dispose d'un anneau de remorquage situé sur le parechoc avant et qui lui permet de hisser le véhicule sur son plateau en toute sécurité.

# **CHARGEMENT :**

## **RÈGLES GÉNÉRALES :**

- Toujours respecter les indications données en termes de charge utile maximum (manuel ici présent, certificat de conformité,...)
- Le chargement de matière ou de matériel doit se faire sur un terrain plat, horizontal et stable.
- Interdiction de charger avec des engins de travaux publics.
- Le chargement doit être centré et uniformément réparti.
- Les objets solides (palette, caisse, meuble, etc.) doivent être solidement arrimés et immobilisés.
- Durant le chargement, aucun personnel ne doit se trouver dans la cabine.
- Un périmètre de sécurité doit être respecté par toute personne non autorisée pendant le chargement.
- Ne pas rouler avec les ridelles ou les portes ou les rideaux ouverts et non verrouillés.
  
- La manœuvre des bennes hydrauliques se fait sur un terrain plat, horizontal, stable et à l'arrêt. Un périmètre de sécurité doit être respecté par toute personne pendant la manœuvre. Il ne faut en aucun cas passer sous la benne ou mettre les mains ou des objets sous la benne

## **CONVENTION AIXAM-MEGA ASSISTANCE**

La présente convention d'assistance définit les conditions générales du contrat d'assistance AIXAM-MEGA ASSISTANCE.

Elle détermine les prestations qui seront garanties et fournies par EUROP ASSISTANCE FRANCE, entreprise régie par le code des assurances, aux bénéficiaires de la présente convention.

### **SOMMAIRE**

ARTICLE PRÉLIMINAIRE. DÉFINITIONS .....	50
ARTICLE 1 -DURÉE DE LA COUVERTURE AIXAM-MEGA ASSISTANCE .....	51
ARTICLE 2 -LIMITES TERRITORIALES.....	51
ARTICLE 3 -MODALITÉS D'INTERVENTION.....	51
ARTICLE 4 -MODALITÉ D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS	51, 52
ARTICLE 5 -PRESTATIONS DE AIXAM-MEGA ASSISTANCE	52
ARTICLE 6 -EXCLUSIONS GÉNÉRALES .....	52
ARTICLE 7 -CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES .....	53
ARTICLE 8 -SUBROGATION .....	53
ARTICLE 9 -PRESCRIPTION .....	53
ARTICLE 10 -AUTORITE DE CONTRÔLE .....	53

## **ARTICLE PRÉLIMINAIRE. DÉFINITIONS**

Les expressions ci-dessous ont dans la présente convention d'assistance, les significations suivantes :

### **> AIXAM-MEGA ASSISTANCE**

Par AIXAM-MEGA ASSISTANCE on entend EUROP ASSISTANCE FRANCE, Société anonyme au capital de 14760000 euro. Entreprise régie par le code des assurances, R.C.S. Nanterre B 403 147903, Siret 403 14790300013, sise 1 promenade c la Bonnette, 92230 GENNEVILLIERS.

### **> VÉHICULE**

Par véhicule, il faut entendre tout véhicule neuf, immatriculé en France métropolitaine ou en Principauté de Monaco, faisant l'objet d'un contrat de vente auprès de la société AIXAM-MEGA 'et de ses distributeurs.

### **> DATE DE PREMIÈRE MISE EN CIRCULATION**

Par date de première mise en circulation, il faut entendre la date de première mise en circulation qui apparaît sur la carte grise du véhicule.

### **> BÉNÉFICIAIRE**

Par bénéficiaire, il faut entendre tout(s) conducteur(s) autorisé(s) par le propriétaire d'un véhicule et les personnes transportées à titre gratuit dans le véhicule dans la limite du nombre de places prévues par le constructeur, ayant leur domicile en France métropolitaine ou en Principauté de Monaco.

### **> DOMICILE**

Par domicile, il faut entendre le lieu de résidence principale et habituelle du bénéficiaire en France métropolitaine ou en Principauté de Monaco.

> **France** Par France, il faut entendre la France métropolitaine et la Principauté de Monaco.

### > **PANNE IMMOBILISANTE**

Par panne immobilisante, il faut entendre toute défaillance mécanique, électrique ou électronique ou hydraulique du matériel rendant impossible pour le bénéficiaire l'utilisation du véhicule dans des conditions normales et nécessitant obligatoirement un dépannage ou Un remorquage dans un garage pour y effectuer les réparations nécessaires, survenant pendant la durée contractuelle ci-après définie à l'article 1.

La panne d'énergie sur les véhicules électriques n'est pas couverte et est exclue du programme d'assistance.

Sont exclues de cette définition:

-Les opérations d'entretien, de contrôle, de révision, de pose d'accessoires, de remplacement de pièces d'usure, les campagnes de rappel du constructeur et les immobilisations consécutives à des interventions prévues ou à un défaut d'entretien.

-Les immobilisations dues à l'absence ou à la mauvaise qualité des lubrifiants ou de tout autre liquide nécessaire au bon fonctionnement du véhicule.

### **ARTICLE 1 .DURÉE DE LA COUVERTURE AIXAM-MEGA ASSISTANCE**

La couverture AIXAM-MEGA ASSISTANCE prend effet à compter de la date de 1ère mise en circulation du véhicule pour une durée de 24 mois consécutifs.

### **ARTICLE 2. LIMITE TERRITORIALE**

La couverture AIXAM-MEGA ASSISTANCE s'applique en France Métropolitaine et Principauté de Monaco.

### **ARTICLE 3 .MODALITÉS D'INTERVENTION**

Les prestations définies ci-dessous seront effectuées sur demande expresse d'un bénéficiaire, formulée directement auprès de services de AIXAM-MEGA ASSISTANCE grâce à un numéro de téléphone :

- le **01 41 85 84 52** pour les véhicules dont les numéros de châssis commencent par **VLGTV490...**
- le **01 41 85 92 44** pour les véhicules dont les numéros de châssis commencent par **VLGTM690... ou VLGTNH90...**

AIXAM-MEGA ASSISTANCE, sur toute demande d'un automobiliste indiquant qu'il est bénéficiaire de l'assistance AIXAM-MEGA ASSISTANCE et que son véhicule est victime d'une panne s'assurera auprès de lui qu'il est bien bénéficiaire au sens de la présente convention en lui demandant les renseignements suivants:

- Numéro d'immatriculation du véhicule.
- Date de première mise en circulation.
- Nom et adresse du propriétaire.
- Modèle et numéro du châssis du véhicule.

### **ARTICLE 4 -MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS**

AIXAM-MEGA ASSISTANCE s'engage à garantir les prestations ci-dessous avec la meilleure diligence 24 heures sur 24 jours y compris les jours fériés.

Les interventions seront effectuées sous réserve des disponibilités locales.

Les prestations qui n'auront pas été demandées au moment même du besoin en accord avec AIXAM-MEGA ASSISTANCE, ne donneront pas droit à posteriori à un remboursement ou à une indemnité compensatoire, à l'exception de remorquages sur autoroutes ou voies assimilées. Dans tous les cas, l'automobiliste devra fournir, à titre de justificatif, les originaux des factures.

En aucun cas, les frais que le bénéficiaire aurait dû ou avait prévu d'engager, dans le cadre de son déplacement ne pourront être à la charge de AIXAM-MEGA ASSISTANCE (frais de carburant, péage, restaurant, taxi, hôtel en cas de séjour prévu sur le lieu de la panne, coût des pièces détachées, etc...).

## **ARTICLE 5 .PRESTATIONS DE AIXAM-MEGA ASSISTANCE**

AIXAM-MEGA ASSISTANCE s'engage, compte-tenu des conditions ci-dessus, à garantir les prestations suivantes :

### **> 5.1 -ASSISTANCE TECHNIQUE AUX VEHICULES**

#### **A. Dépannage sur place ou remorquage.**

En cas de panne immobilisante, AIXAM-MEGA ASSISTANCE organise et prend en charge le dépannage du véhicule sur le lieu de la panne ou le remorquage du véhicule jusqu'au concessionnaire ou agent du réseau de distribution de la marque du véhicule le plus proche du lieu de l'immobilisation. Le remorquage se fera sur un périmètre de 100 km maximum. EUROP ASSISTANCE couvre cette prestation à hauteur de 180€ TTC. Au-delà de ce 100ème km, les kilomètres supplémentaires feront l'objet d'une facturation au bénéficiaire du véhicule AIXAM-MEGA.

#### **B. Acheminement des passagers vers leur domicile ou lieu de destination**

Cette prestation est valable si un remorquage a été préalablement, organisé par AIXAM-MEGA ASSISTANCE (sauf en cas de vol).

***Si le véhicule est immobilisé plus de 4 heures à la suite d'une panne***, AIXAM-MEGA ASSISTANCE effectue l'acheminement des bénéficiaires vers leur domicile habituel en France métropolitaine ou en Principauté de Monaco ou vers leur lieu de destination en France métropolitaine ou en Principauté de Monaco, en prenant en charge :

-Les frais de taxi à hauteur de 80€ TTC

## **ARTICLE 6 -EXCLUSIONS GÉNÉRALES**

Nous ne pouvons en aucun cas nous substituer aux organismes locaux de secours, d'urgence.

A.Sont exclus de la garantie et ne donnent pas lieu à remboursement :

.Les conséquences de guerres civiles ou étrangères, d'instabilité politique notoire, de mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation d'êtres personnes et des biens, grèves, explosions, catastrophes naturelles, désintégration du noyau atomique, ou tout autre cas de force majeure.

.Les conséquences des incidents survenus au cours d'épreuves, courses, ou compétitions motorisées (ou leurs essais), soumises par la réglementation en vigueur à l'autorisation préalable des pouvoirs publics, lorsque le bénéficiaire y participe en tant que concurrent.

.Les sinistres survenus dans les pays exclus de la garantie ou en dehors des dates de validité du contrat.

.Les voyages entrepris dans un but de diagnostic et/ou de traitement.

.Les frais engagés sans notre accord sauf impossibilité matérielle justifiée, ou non expressément prévus par la convention.

.Les frais non justifiés par des documents originaux.

.Les vols de bagages, matériels et objets divers restés dans le véhicule, ainsi que des accessoires de ce dernier (autoradio notamment).

.Les frais de carburant et de péage, les frais de gardiennage du véhicule abonné, les frais de franchise non rachetables en cas de location de véhicule.

.Les frais de douane

.Les frais de restaurant.

.Les conséquences d'actes intentionnels de la part du bénéficiaire ou les conséquences d'actes dolosifs ou de tentative de suicide.

.Les conséquences de l'immobilisation d'un véhicule pour effectuer des opérations d'entretien.

.Les pannes répétitives causées par l'absence de réparation du véhicule (exemple : batterie défectueuse) après notre première intervention.

.Les frais de réparation(s) du véhicule et de sa remorque.

.Les chargements des véhicules bénéficiaires et des attelages.

.Les conséquences de l'usage de médicaments, drogues, stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, de l'usage abusif d'alcool.

## **ARTICLE 7 -CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES**

AIXAM-MEGA ASSISTANCE ne pourra être tenu pour responsable des manquements à l'exécution des prestations dus à de événements tels que: guerre civile ou étrangère, instabilité politique notoire, émeutes, actes de terrorisme, mouvements populaires, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens que celle-ci soit nominative ou générale, grèves, explosions, catastrophes naturelles, désintégration du noyau atomique ou autres cas de force majeure, ni des retards dans l'exécution résultant des mêmes causes.

## **ARTICLE 8 .SUBROGATION**

Conformément à l'article L121-12 du Code des Assurances, AIXAM-MEGA ASSISTANCE est subrogé à concurrence des indemnités payées et des services fournis par lui dans les droits et actions du bénéficiaire ou ceux de son représentant contre toute personne responsable des faits ayant motivé notre intervention.

## **ARTICLE 9 .PRESCRIPTION**

Conformément à l'article L 114-1 du Code des Assurances, toute action dérivant de cette convention est prescrite dans un délai de deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

## **ARTICLE 10 .AUTORITE DE CONTRÔLE**

L'autorité chargée du contrôle est la Commission de Contrôle des Assurances, 54 rue de Châteaudun -75009 Paris.



En cas d'immobilisation du véhicule  
en dehors du secteur de votre distributeur,  
Veuillez appeler le **33 (0)4 79 61 42 45**,  
en nous précisant le département où se trouve le véhicule.  
Nous vous indiquerons l'agent le plus proche.



**AIXAM**PRO

SIÈGE SOCIAL ET USINE  
56 route de Pugny – B.P. 112  
F – 73101 – AIX LES BAINS CEDEX  
Tél. +33 (0)4 79 61 42 45  
Télécopie +33 (0)4 79 35 06 11